49e ANNÉE. — 1900

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1900



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1900

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

H. Gelin. — **Madame de Maintenon convertisseuse,** premier article.. 169

DOCUMENTS.

Paul Besson. — **Hérétiques espagnols en France en 1593....** 204

H. Lehr. — **Arrêt du Parlement de Rouen contre les négociants protestants, 1664..** 206

E. Salavert-Pelletreau. — **Abjurations en Agenais de 1665 à 1678 ....** 208

De Richemond. — **La prétendue abjuration de Jacques de Tandebaratz, pasteur de La Rochelle en 1685.............** 210

MÉLANGES.

A. Lods. — **La situation des Églises protestantes du pays de Montbéliard de 1793 à 1814................................** 213

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

H. Dannreuther. — **Un enlèvement de huguenotes en 1584.** 221

— **Le refuge huguenot et l'orfèvrerie à Hanau..............** 222

CORRESPONDANCE.

R. Garreta. — **A propos de la campagne antihuguenote de la Compagnie du Saint-Sacrement en Normandie et à Marennes..** 222

Le même. — **Un pasteur et auteur presque inconnu..........** 223

H. Dannreuther. — **Bibliotheca evangelico-theologica........** 224

— **Admiral Coligny und die Bartholomäusnacht............** 224

ILLUSTRATIONS.

Facsimilé de l'acte de baptême de Françoise d'Aubigné, d'après un cliché de M. H. Gelin 170

Le château de Mursay, d'après une lithographie de Audouin.... . 179

Facsimilé du titre d'un volume du président de Fontmort......... 197

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

MADAME DE MAINTENON CONVERTISSEUSE

I

Madame de Maintenon n'a jamais été huguenote.

L'influence que la « rude franchise » d'Agrippa d'Aubigné n'avait pas su prendre ou garder dans les conseils de Henri IV, et qui se fût tournée au profit du calvinisme, Mme de Maintenon, sa petite-fille, l'exerça pleinement, avec une habileté consommée, dans les conseils de Louis XIV, mais en sens inverse, et pour l'avantage exclusif de la cause catholique.

Le contraste si marqué des deux attitudes, cette marche en sens diamétralement opposé de membres d'une même famille, paraissent cependant moins extraordinaires si l'on veut bien considérer qu'entre Agrippa et Mme de Maintenon, l'existence de Constant d'Aubigné avait creusé un abîme de misère et de déchéance morales. Livré toute sa vie à ses déportements, indifférent, ou plutôt « athéiste parfait »[1], Constant laissa à Jeanne de Cardilhac, son épouse, tout le soin de régler les conditions de baptême et d'éducation de leurs enfants. Et celle-ci, catholique fervente, plongée par ses malheurs dans les pratiques d'une âpre dévotion, ne paraît pas avoir eu de peine à maintenir sa fille, malgré les quelques années de son enfance passées chez des parents calvinistes, dans les principes de sa propre communion.

1. Voyez la lettre véhémente d'Agrippa à son fils, qui commence par ces mots : « Surimeau, si la suscription... », et qui « échappa au soulagement de sa douleur » de père.

FACSIMILÉ PHOTOGRAPHIQUE DE L'ACTE DE BAPTÊME DE FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.
Cliché H. Gelin.

Lecture : Le vingt-huictiesme jour de novembre mil six cent trente cinq fut baptizée Francoise, fille de M[re] Constant Daubigny, seigneur daubigny et de Suiremeau (Surimeau) et de dame Jeanne de Cardillac, conioncts. Son parrain fut François de la Rochefoucault, fils de haut et puissant M[re] Beniamin de la Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigné et sa marraine damoiselle Suzanne de Baudéan, fille de hault et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuilhan, Gouverneur pour sa maiesté de ceste ville et chasteau.

Susane de Baude[an].
François de la Rochefoucauld.
Constant d'Aubigny.
F. Meaulme (curé de Notre-Dame de Niort).

Pourtant la légende veut que Françoise d'Aubigné ait été huguenote. Ses premiers historiens l'ont écrit, et, après eux, chacun l'a répété sans même essayer de contrôler leurs dires. La vérité nous paraît, cependant, facile à établir.

Les *Souvenirs* de Mme de Caylus ne parlent pas du baptême; mais la seconde marquise de Villette — Claire Deschamps de Marcilly — dit expressément, dans les *Notes*[1] qu'elle adressa, vers 1730, aux dames de Saint-Cyr, que Françoise d'Aubigné « fut baptisée au prêche de Niort ». Or l'acte de baptême existe encore, et ce n'est pas dans les papiers du Consistoire réformé qu'on le trouve, mais bien dans les registres paroissiaux actuellement en dépôt dans la bibliothèque publique de cette ville. Ce n'est pas un ministre, c'est le curé de la paroisse Notre-Dame, François Meaulme, qui rédigea, le 28 novembre 1635, cet acte, dont l'authenticité ne saurait être contestée[2].

Trois lettres, publiées par La Beaumelle dans la *Correspondance* de Mme de Maintenon, ont longtemps été considérées comme des preuves formelles de l'adhésion qu'elle aurait donnée au calvinisme. Voici les passages caractéristiques de ces lettres :

« Vous maltraitez les huguenots... Ni Dieu ni le Roi ne vous ont donné charge d'âmes... *Ils sont dans une erreur où nous avons été nous-mêmes* et d'où la violence ne nous aurait jamais tirés... »

1. Voyez *Madame de Maintenon et sa famille*, par Henri Bonhomme, p. 255.

2. Si l'on objectait que plusieurs écrivains, notamment Saint-Simon et Tallemant des Réaux, la font naître aux îles d'Amérique, et que le document catholique des archives municipales de Niort se rapporterait alors non pas à l'enfant qui devint Mme de Maintenon, mais à une sœur décédée en bas âge, nous opposerions à cette allégation les deux arguments suivants, qui nous semblent absolument décisifs :

1° Si Mme de Maintenon était née en Amérique, sa naissance serait de l'année 1646, *la seule* que la famille ait passée aux Antilles. Elle n'aurait été âgée que de six ans au mois d'avril 1652, époque de son mariage avec Scarron (le contrat porte la date du 4 avril).

2° Après le décès de Scarron, elle écrit deux lettres à M. et à Mme de Villette, l'une sans doute du mois d'octobre, l'autre du 7 décembre 1660. Dans la première elle prie son oncle, qui habitait à Niort (ou à Mursay, près Niort), de relever pour elle « son extrait baptistaire »; dans la seconde, elle lui demande de faire « compulser » cet extrait.

(Lettre du 27 septembre 1672, écrite à son frère Charles d'Aubigné, alors gouverneur d'Amersfort).

« ... Ruvigny (député des Églises réformées du Poitou) est intraitable. Il a dit au roi que *j'étais née calviniste* et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour... » (Lettre de 1680, à Mme de Frontenac).

« ... M. de Ruvigny veut que *je sois encore calviniste* dans le fond du cœur... » (Lettre du 24 août 1685, à Mme de Saint-Géran).

Or, la première de ces lettres est falsifiée dans presque toutes les parties de son texte, et les deux autres ont été en entier forgées par La Beaumelle. On connaît le texte exact de celle de 1672. Th. Lavallée la reproduit (*Correspondance générale*) d'après l'original appartenant au cabinet de Feuillet de Conches. Voici ce que Mme de Maintenon écrivit en réalité :

« ... Réjouissez-vous, mon cher frère, mais songez à votre salut; il y faut venir... Je vous recommande les catholiques, et je vous prie de n'être pas inhumain aux huguenots; il faut attirer les gens par la douceur, Jésus-Christ nous en a montré l'exemple. »

Quant aux deux autres lettres, elles avaient été déjà qualifiées de « très fausses » par Louis Racine, et Th. Lavallée n'a pas eu de peine à démontrer, par l'examen minutieux de leur texte et des circonstances qui y sont relatées, que tout y est inexact et controuvé[1].

Ce qui a permis à ces allégations de trouver quelque crédit auprès des générations suivantes, c'est que la légende est contemporaine de Mme de Maintenon. On en trouve la preuve dans une *Relation* qu'écrivit, en 1690, le comte Ézéchiel Spanheim, chargé d'affaires de l'électeur de Brande-

1. Nous estimons qu'on ne saurait s'arrêter davantage à la lettre que Th. Lavallée place en tête de sa *Correspondance :* « Madame et tante, le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a plu faire retomber sur de pauvres petits abandonnés... », et qui indiquerait les angoisses et les résistances d'une foi contrariée par les Ursulines. L'original de cette lettre n'a jamais été aux mains de l'éditeur, et pour cause. On ne comprend pas comment Lavallée, si sévère aux procédés de La Beaumelle, n'a pas vu que rien, dans cette lettre, ne rappelle le style et les sentiments de Françoise. C'est là une récréation de lettré érudit, rien de plus.

bourg à la cour de France. Il y exprime cette opinion que l'attitude de Mme de Maintenon, lors de la Révocation de l'édit de Nantes, « a paru d'autant plus étrange qu'*elle*, et toute sa famille, était *née et élevée dans la religion calviniste* ».

Cette tradition, répétée et amplifiée dans les antichambres du roi sous le couvert d'une vraisemblance issue du souvenir toujours vivant d'Agrippa, a évidemment servi de base aux récits que Mme de Caylus, les dames de Saint-Cyr, l'évêque Languet de Gergy, donnèrent, au siècle suivant, de la « conversion » de Françoise d'Aubigné.

D'après ces récits, Mme de Neuillan, femme du gouverneur de Niort, et quelque peu parente de Françoise, aurait jugé que la foi de celle-ci était compromise par sa cohabitation avec des huguenots zélés; elle aurait sollicité et obtenu de la reine mère, Anne d'Autriche, un ordre pour que la jeune fille fût enlevée à son oncle et à sa tante Villette. Placée d'office chez des religieuses Ursulines, d'abord à Niort, puis à Paris, elle se serait convertie après une longue résistance. Le récit très explicite que les dames de Saint-Cyr donnent de cette conversion renferme en lui-même les éléments de sa propre réfutation.

« Françoise, disent-elles, ne voulut se rendre qu'elle ne fût convaincue, par des preuves solides, que la religion catholique était la seule sûre... Elle voulut voir disputer devant elle un docteur catholique avec un ministre... Ils vinrent au parloir des religieuses... Mlle d'Aubigné fit mettre devant elle la Sainte-Bible pour lire, de son côté, les passages sur lesquels les docteurs appuieraient leurs raisons. Ces conférences durèrent plusieurs jours... Les huguenots, qui savaient qu'on l'instruisait, et qui craignaient qu'elle ne quittât leur parti, lui faisaient de puissantes sollicitations, et lui jetèrent des billets par-dessus le mur du couvent, où ils l'exhortaient de ne se point rendre, et de se souvenir qu'elle était la petite-fille du grand Théodore-Agrippa, qui était toujours demeuré si ferme dans leur religion que rien n'avait été capable de l'ébranler. C'était bien son dessein d'abord, mais ensuite elle s'aperçut que le ministre tronquait quelques passages de la Bible;... enfin, elle trouva, éclaircie sans doute intérieurement, que

la vérité devait être là où il y avait le plus de droiture. C'est ce qui la détermina à embrasser le parti catholique, après une assez longue résistance, et très honorable pour son âge; ensuite, elle fit son *abjuration.* »

Toute cette mise en scène a été évidemment arrangée après coup. Il est, en effet, absolument invraisemblable que la supérieure des Ursulines ait pu songer un instant à instituer, en l'honneur d'une pauvre pensionnaire de douze à treize ans, de très petite noblesse, dont rien ne pouvait faire prévoir alors les hautes destinées, un aussi solennel colloque, très visiblement décalqué sur celui qui précéda l'abjuration du roi Henri IV lui-même, et même sur certaines scènes qui s'étaient passées, à l'époque de la Révocation, dans les couvents des Nouvelles Catholiques.

Il suffit, d'ailleurs, de suivre d'un peu près la succession des événements qui marquent l'enfance de Françoise d'Aubigné pour voir qu'à aucun moment elle n'avait pu faire acte d'adhésion au protestantisme. Elle est, aussitôt après son baptême à l'église (28 novembre 1635), transportée au château de Mursay, où elle est allaitée, sous la surveillance de sa tante Louise d'Aubigné, dame de Villette, par la même nourrice qui avait donné le sein à Madeleine de Villette, plus tard Mme de Sainte-Hermine.

Claire Deschamps de Marcilly affirme, dans ses *Notes* pour les dames de Saint-Cyr, que Françoise fut élevée à Mursay « jusqu'à l'âge de cinq ou six ans ». Ce chiffre est sans doute trop faible. On sait, en tout cas, par une lettre de Jeanne de Cardillac, par une requête de Constant et par une note d'apothicaire, que Françoise était à Mursay aux mois de juillet et août 1642, et qu'elle y recevait des soins, soit pour la gale, soit pour la petite vérole. Mais on perd complètement sa trace jusqu'au moment (décembre 1645), où la famille d'Aubigné s'embarque pour aller aux Antilles. Il se peut qu'elle ait passé tout ce temps à Mursay. Cependant René de Boisrond, gentilhomme saintongeois, auteur de *Mémoires* où il se flatte d'avoir été un ami d'enfance de Mme de Maintenon, laisse entendre qu'il l'aurait connue à

l'époque où son grand-oncle, Jean de Montalembert[1], seigneur des Essards, la recueillit dans sa maison avec un de ses frères. Il prétend même que c'est chez ce parent qu'elle aurait gardé « des poulets d'Inde ». D'ailleurs, qu'elle ait quitté Mursay à dix ans seulement, ou à sept ans, Françoise d'Aubigné était bien trop jeune encore pour qu'on puisse la considérer comme ayant pu renoncer à la religion catholique. Il se peut — ce n'est cependant qu'une simple conjecture — que ses parents l'aient conduite quelquefois au prêche, dans le temple de Niort, ce voyage hebdomadaire lui fournissant l'occasion d'aller, avec sa tante, voir et embrasser son père, alors prisonnier à la Conciergerie. Mais on est d'autant moins fondé à prétendre qu'ils aient songé à exercer vis-à-vis de leur nièce la moindre pression religieuse qu'eux-mêmes se montrèrent, à ce sujet, peu sévères à l'égard de leurs propres enfants : Aymée, leur fille cadette, fut donnée en mariage au très catholique Jouslard de Fontmort, et leur fils Philippe épousa aussi une catholique, Anne de Châteauneuf.

Dès qu'elle se fut éloignée de Mursay, Françoise ne put connaître, auprès de Jeanne de Cardillac, que des enseignements et des pratiques catholiques. Diverses anecdotes nous montrent sa mère la conduisant à l'église et lui enseignant elle-même le catéchisme. Ce qu'on sait de Jeanne par ses lettres ne peut laisser aucun doute sur la marque religieuse imprimée à sa fille du jour où elle l'eut sous la main.

Nous avons donc l'absolue certitude que, du mois de décembre 1645 — au plus tard — jusqu'au retour des Antilles (printemps de 1647), l'éducation donnée à Françoise fut nettement catholique.

La mère et les enfants passèrent ensemble à Mursay au moins une partie de l'été de 1647. L'aîné des fils s'y noya, et le plus jeune fut placé comme page chez M. de Neuillan. Pendant ce temps, le père mourait à Orange (31 août 1647). Et lorsque Jeanne — la femme la plus plaidoyante du monde,

1. C'était le frère de Louise de Montalembert, mère de Jeanne de Cardilhac.

pour parler comme son futur gendre Scarron — se décida à retourner à Paris afin d'y reprendre l'interminable trame de ses procès, elle dut tout naturellement songer à assurer à sa fille une instruction et une éducation conformes à ses propres goûts. Elle la mit d'abord aux Ursulines de Niort, où l'enfant se prit d'une vive affection[1] pour une des maîtresses, la mère Céleste ; puis, dans la suite, lorsqu'elle eut l'assurance que son séjour à Paris se prolongerait, elle la fit venir aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, afin de l'avoir plus près d'elle. Tout cela se passa simplement et maternellement, sans qu'il pût être nécessaire de recourir en rien à l'autorité de la reine mère.

Françoise d'Aubigné ne passa d'ailleurs pas entièrement chez les Ursulines les quatre à cinq années qui s'écoulèrent entre le second départ de Mursay et son mariage avec Scarron (avril 1652). On sait qu'elle reçut — sans doute en compagnie de la plus jeune des demoiselles de Neuillan — des leçons de belles-lettres du chevalier de Méré; qu'elle séjourna alternativement, avec les Neuillan, à Niort et à Paris; qu'elle fréquenta chez Scarron assez longtemps avant que le mariage fût décidé; enfin, qu'elle passa au couvent les derniers mois qui précédèrent la signature du contrat[2].

On n'aperçoit pas bien, dans cette succession chronologique, le moment et les circonstances où elle eût pu devenir assez foncièrement huguenote pour opposer ensuite à des convertisseurs, l' « honorable résistance » dont parlent ses apologistes.

En réalité, les racontars de ces derniers ne reposent sur aucun fondement sérieux. Nés de l'histoire légendaire du baptême « au prêche », ils paraissent avoir été arrangés et brodés, sous l'influence d'un milieu spécial, pour harmoniser les attitudes de Mme de Maintenon, et donner comme prélude à son rôle de convertisseuse un rôle de convertie.

1. Cette affection persévérante semble déjà exclure l'idée de toute divergence au point de vue des sentiments religieux.

2. Sa mère résidait alors chez son parent Joly de Saint-Eugène, à Bordeaux.

II

Les parents de Madame de Maintenon. — Préliminaires des conversions.

Ainsi Françoise d'Aubigné n'est pas une renégate. Ce n'est pas non plus une femme deux fois convertie, qui aurait à « se revancher » des traitements de son oncle et des huguenots. Ce fut simplement, comme elle le dira d'elle-même, une « dévote ».

Son zèle pieux éclata de bonne heure. Avant même d'avoir atteint sa vingtième année, Françoise se met en garde contre les habitudes relâchées des hôtes ordinaires de Scarron en s'adonnant aux pratiques d'une dévotion méticuleuse. « Elle passait, nous apprend Mme de Caylus, des carêmes à manger un hareng au bout de la table. » Dans une lettre à son oncle Villette elle écrit, à propos de la mort récente de Scarron : « Entre nous autres, *dévots,* nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout *au pied de la croix* avec une grande résignation[1]. » Une autre lettre, du 22 mars 1668, nous la montre très « abattue du carême ». Il n'est pas jusqu'au témoignage de Ninon de Lenclos, la jugeant « impropre à l'amour » parce qu'elle « craignait trop Dieu », qui ne vienne attester le rigorisme de sa piété.

Les épisodes que nous nous proposons de relater ici ont surtout trait aux conversions qu'elle s'efforça d'obtenir elle-même dans sa famille. Nos documents les plus nombreux sont fournis par ses propres lettres ; et cette circonstance est d'autant plus précieuse qu'elle permet de se faire une image exacte de son état d'âme, de la persévérance inlassable qu'elle apporte dans l'accomplissement de ses desseins, et aussi de la sérénité parfaite avec laquelle elle accomplit des actes

1. Françoise, âgée alors de 25 ans, n'eût pas exprimé aussi simplement cet aveu auprès de son oncle huguenot si celui-ci avait eu à lui reprocher l'abandon de sa foi première. — On remarquera de même qu'aucune des lettres adressées à son cousin Philippe ne répond au reproche qu'il n'aurait pas manqué de lui faire, s'il en avait eu le droit, d'avoir professé, pour son propre compte, les idées religieuses dont elle lui faisait maintenant un crime.

répréhensibles quand ils lui paraissent profitables à la cause de l'*unité religieuse*.

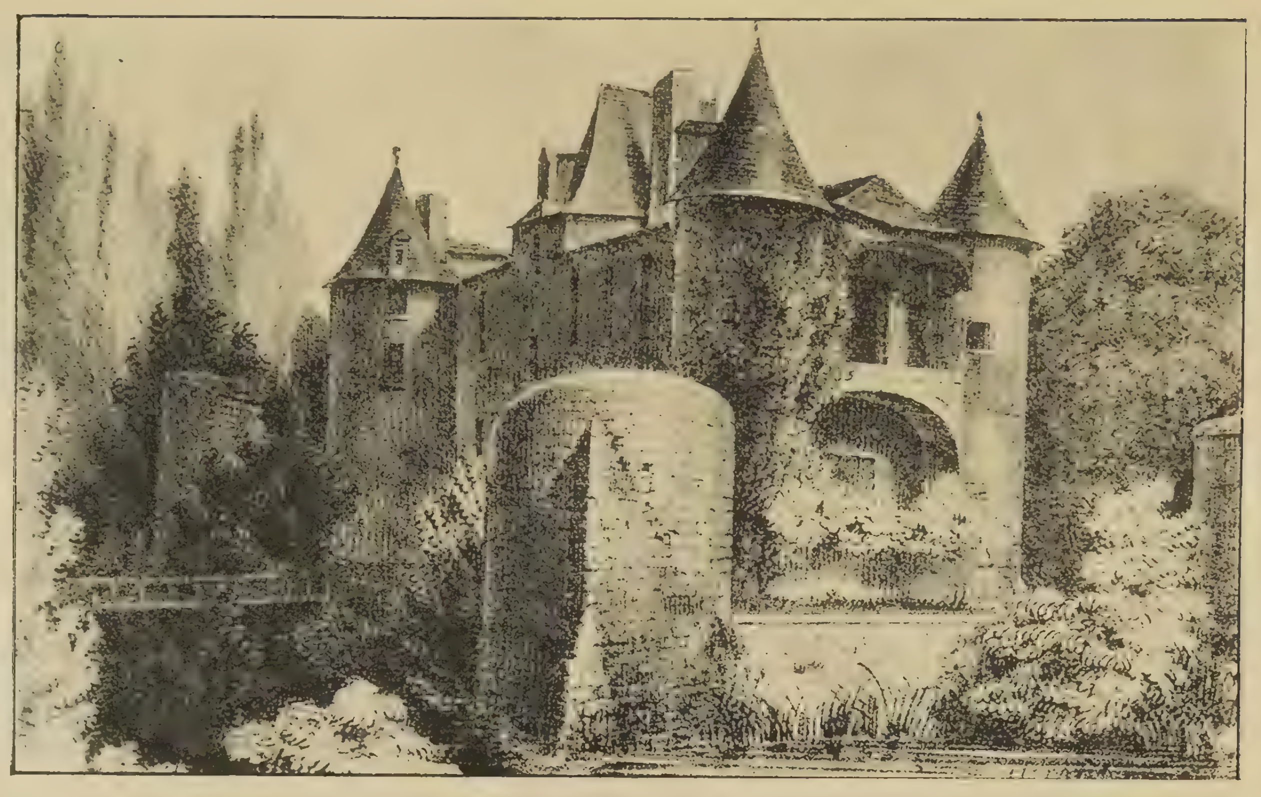
Une lettre du 14 juin 1670 exprime, pour la première fois, le regret qu'éprouve Françoise d'Aubigné à la pensée que ses parents sont encore *huguenots*. « Adieu, mon cher cousin, écrit-elle à Philippe de Valois, seigneur de Villette et de Mursay; je vous aime fort, et je voudrais bien que vous fussiez plus heureux dans ce monde ici, et moins huguenot pour l'autre. »

Elle était alors veuve depuis dix ans du poète Scarron. Elle avait conservé, ou s'était acquis, par ses grâces et son esprit, dans le monde de la cour, de puissantes relations; si bien que ses parents la sollicitaient déjà fréquemment pour obtenir des avantages ou satisfaire quelque ambition. Son crédit ne fera, d'ailleurs, que s'accroître : dans quatre ans elle recevra, pour prix de soins donnés aux enfants du roi et de Mme de Montespan, avec la propriété du domaine de Maintenon le titre de marquise; et dix ans plus tard (juin 1684), elle deviendra l'épouse de Louis XIV.

Son oncle Benjamin de Valois Villette et sa tante Louise d'Aubigné étaient « morts au Seigneur[1] » l'un en 1661, l'autre en 1663; et le manoir de Mursay — bâti vers 1600 par Agrippa d'Aubigné lui-même — était maintenant habité par leur fils Philippe, de trois ans seulement plus âgé que la veuve Scarron.

Philippe de Villette avait, en 1662, épousé une catholique, Marie-Anne de Châteauneuf, qui le rendit, en ses dix premières années de mariage, père de dix enfants. A l'exception de trois, ceux-ci moururent en bas-âge. Il n'est, en effet, question, dans la correspondance très suivie qu'entretint Mme de Maintenon avec cette famille, que de deux garçons et d'une fille : Henri-Benjamin, marquis de Mursay, qui épousa Madeleine de Beaumont, nièce de Fénelon, et se fit

1. C'est l'expression qui se lit sur la tombe de Louise d'Aubigné, recueillie par nous, au mois de novembre 1897, dans un mur de clôture de la propriété de Mursay et transportée au musée de Niort en même temps que des fragments de tombes de deux de ses petites filles, Marie et Bérénice.



Chateau de Mursay. — Cliché H. Gelin, d'après une lithographie de Audouin.

tuer à la bataille de Steinkerque (1692); Philippe, comte de Mursay, époux de Louise Lemoyne, et qui mourut des suites de blessures reçues au siège de Turin (1706); Marthe-Marguerite, née le 17 avril 1671, qui épousa, en 1686, le marquis de Caylus (c'est l'auteur de spirituels *Souvenirs*, édités pour la première fois par Voltaire). — Nous verrons les jeunes Villette se convertir sans résistance.

Des trois sœurs de Philippe que Françoise d'Aubigné avait connues à Mursay, l'aînée, Madeleine, avait épousé, en 1647, un fervent protestant, Elie de Sainte-Hermine, qui habitait la Laigne, en Aunis; Aymée, la cadette, s'était mariée en 1658 à Jouslard de Fontmort, conseiller au siège royal de Niort; enfin la plus jeune, Marie, épousa (1659) Marc-Louis de Caumont, issu d'un second mariage de ce Caumont d'Adde qui avait, avec l'aide de son gendre Nesmond de Sansac, et malgré les opiniâtres procédures de Jeanne de Cardilhac, réussi à ravir à Constant d'Aubigné la propriété de Surimeau.

Mme de Fontmort n'eut pas d'enfants, mais ses deux sœurs et son frère donnèrent le jour à de nombreux rejetons, tous baptisés dans la religion réformée, et sur lesquels s'exerça l'ardeur prosélytique de Mme de Maintenon.

M. et Mme de Sainte-Hermine eurent sept ou huit enfants, dont quelques-uns moururent jeunes. Nous retrouverons, en contact avec Mme de Maintenon, trois garçons et deux filles. *Henri-Louis*, né le 24 décembre 1652 (baptisé au temple de Niort le 14 janvier suivant), appelé le marquis de Sainte-Hermine, se convertit; il devint capitaine de vaisseau, et mourut en 1715, laissant une nombreuse postérité. *Philippe*, baptisé au temple de Niort le 22 février 1654, est connu sous le nom de chevalier de Sainte-Hermine; il devint lieutenant de vaisseau; mais sa carrière fut entravée par sa résistance religieuse: persécuté, embastillé, il refusa de se convertir, et fut expulsé du royaume au mois de février 1688. *Jean-Pharamond*, qui fut enseigne de vaisseau, se convertit, et même devint abbé de Notre-Dame-d'Angle, dans le diocèse de Luçon[1]. *Madeleine-Sylvie*, mariée à Alexandre Desmier

1. Peut-être ce Jean-Pharamond n'est-il pas frère des précédents.

d'Olbreuse, échappa à la persécution en se retirant en Allemagne auprès de sa belle-sœur, Éléonore d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell; devenue veuve, elle épousa Thomas-Christian de Bulow, grand bailli de Zell. Enfin, la plus jeune des filles survivantes, *Anne-Marie-Françoise*, celle que Mme de Maintenon, dans sa correspondance, appelle familièrement *Minette*, ne se convertit qu'après la Révocation, en 1687; dotée par sa puissante parente, elle devint, cette même année, dame d'atours de la duchesse de Bourgogne et comtesse de Mailly. Mme de Sainte-Hermine mère se convertit à peu près à la même époque que sa fille, mais le père demeura inflexiblement fidèle à sa foi jusqu'à sa mort, survenue en 1687.

Marie de Valois, de deux ou trois ans seulement plus âgée que Françoise d'Aubigné, habitait, près de Coulonges-les-Royaux, la maison noble de Magné, que son mari, Marc-Louis de Caumont, avait reçue en legs d'un oncle mort sans enfant. Elle eut un fils, Henri-Louis, qui se convertit, puis devint capitaine de vaisseau en 1693, et trois filles, Marie-Élisabeth, Suzanne et Marguerite-Aymée, qui abjurèrent à la Révocation. Marie-Élisabeth épousa, en 1686, un La Rochejaquelein; elle compte parmi ses descendants, à la quatrième génération, Henri de la Rochejaquelein, le héros de la chouannerie vendéenne.

D'autres descendants de Josué de Caumont d'Adde habitaient à Surimeau. Sa fille aînée, Artémise, l'épouse de Nesmond de Sansac, était morte en 1645, laissant quatre enfants, dont l'aînée, appelée Artémise comme sa mère, plut beaucoup à la veuve Scarron lorsque celle-ci visita Niort, Mursay et Surimeau à son retour de Barèges (1675). Artémise de Nesmond avait épousé, en 1664, Aubin Avice, seigneur de Mougon, d'une famille également protestante; sa sœur cadette était, depuis 1657, l'épouse de Jean de Guilloteau, seigneur de Launay, dont les fils, Jean-Josué et Pierre, figurent parmi les convertis de 1685; la troisième demoiselle de Nesmond, *Louise-Charlotte*, se maria, après sa conversion, avec Joseph-Henri de Beaumont, et reçut la bénédiction nuptiale dans l'église de Sainte-Pezenne le 19 mai 1896; enfin,

la plus jeune, Marie de Nesmond, très souvent marraine au temple de Niort, convertie le 11 décembre 1685, mourut célibataire dans sa 80e année et fut enterrée en cette même église de Sainte-Pezenne, le 3 février 1723. Il ne reste que peu de traces des efforts qu'eut à faire Mme de Maintenon pour amener les conversions dans cette branche de sa famille. Toutefois, c'est par suite d'une erreur que l'historien des protestants du Poitou, Auguste Lièvre, fait figurer les demoiselles de Surimeau en 1699 sur une liste de « nobles mauvais convertis ».

Les premières entreprises sérieuses de Mme de Maintenon durent commencer par la famille de Fontmort. Le mari avait acheté, le 22 décembre 1656, c'est-à-dire deux ans avant son mariage, la charge de conseiller lieutenant général civil au siège royal de Niort. Le 23 mai 1678, le roi le nomma président audit siège. Il n'est nullement téméraire de supposer que Mme de Maintenon fut pour quelque chose dans l'élévation de son cousin ; et si l'on se rappelle que Mme de Caylus, dans ses *Souvenirs*, parle malicieusement de sa tante de Fontmort comme d'une personne « habituée à se convertir », on admettra sans trop de peine que la haute protection de la marquise dut être obtenue au prix de la conversion préalable de sa cousine. Nous verrons plus tard à quels excès de zèle M. de Fontmort, quoique catholique de naissance, se laissa lui-même entraîner, et quelles preuves il crut devoir donner de sa reconnaissance et de son dévouement.

Quant à Philippe de Villette, qui avait servi brillamment en qualité de capitaine dans l'infanterie, mais qui s'était vu licencier à la suite de la paix des Pyrénées, il languissait dans une inactivité très pénible à un homme de son mérite. Il s'avisa de solliciter, au commencement de 1671, et par l'entremise de sa cousine, quelque mission ou ambassade en Moscovie. La tentative n'eut pas de succès, mais Mme Scarron ne manqua pas de saisir cette occasion pour morigéner son parent sur le fait de la religion :

« Votre religion pourrait vous être un obstacle à votre ambassade, aussi bien qu'à tous les autres avantages que vous pourriez

espérer. Je ne voudrais pas que ces raisons-là fussent le motif de *votre conversion*, mais j'avoue que j'aurais une grande joie de vous voir en état de *faire votre fortune* et *votre salut* (mai 1671). »

L'année suivante Philippe de Villette s'engagea dans la marine. C'était l'époque où le marquis de Seignelay tentait la réorganisation de nos forces navales. Villette était intelligent et brave. Il fit ses premières armes sous les ordres du duc de Vivonne, frère de cette même Mme de Montespan, maîtresse du roi, dont la veuve Scarron élevait clandestinement les bâtards. Chaque année Villette prit une part active et brillante aux campagnes maritimes. Deux de ses enfants, deux Sainte-Hermine, un Caumont l'accompagnèrent à diverses reprises; et comme tout ce monde nourrissait l'ambition d'un avancement rapide, l'influence de la cousine bien en cour eut maintes occasions d'être sollicitée. On sait quel prix elle mettait à son concours. Villette se montrait peu disposé à céder. C'est alors que la convertisseuse se rabattit sur ses enfants.

III

L'enlèvement de Mademoiselle de Villette.
La conversion de ses frères.

L'idée d'attirer auprès d'elle les enfants de ses cousins était née de bonne heure dans l'esprit de Mme de Maintenon. Le 23 juin 1675, elle écrit de Barèges à M. de Villette, alors au mouillage dans le port de Toulon :

« ... J'ai une tendresse pour vous qui me fait souhaiter d'avoir quelqu'un de vos enfants avec moi; mais je n'aime pas que l'on me refuse, et vous avez un grand travers là-dessus. »

Le 4 août de la même année, elle exprime à Mme de Villette, demeurée à Mursay, la même pensée :

« Je voudrais bien voir vos enfants... »

C'était le moment où elle gouvernait les intrigues des Fontmort, dont elle rêvait de se faire des auxiliaires tout entiers

à sa dévotion. Lorsqu'elle se sentit sûre de leur connivence, elle résolut de frapper un grand coup. Au commencement de 1680, elle s'entendit avec Seignelay pour que Villette se trouvât compris dans une expédition de longue durée. Monté sur un vaisseau de trente-six canons, *Les Jeux*, dont il avait le commandement, il tint, sous les ordres de d'Estrées, la mer pendant près de deux ans dans les eaux de l'Amérique du Nord. Il avait avec lui le cadet de ses enfants. L'aîné, attaché à l'escadre de Château-Renaud, était resté en France.

C'est par celui-ci que Mme de Maintenon commença la série des conversions dans sa famille. Elle écrit, à son sujet, dans une lettre du 14 novembre 1680, adressée à l'abbé Gobelin :

« J'ai ici un jeune gentilhomme de mes parents, qui est huguenot et que je voudrais bien convertir ; c'est à vous que je m'adresse pour cela. Il n'a que quatorze ans et me paraît mauvais docteur ; il est opiniâtre ; cependant il n'est pas temps de se rebuter. »

L'abbé Gobelin ne laissa pas traîner la conversion, puisque, moins d'un mois après, le 9 décembre 1680, Mme de Maintenon put écrire à son frère, Charles d'Aubigné, gouverneur de Cognac :

«... Notre petit-neveu est catholique ; je l'ai chez moi... J'attends Sainte-Hermine, et n'oublierai rien pour le convertir...

Le 19 décembre, elle ajoute :

« ... Il y a longtemps que le petit Mursay est catholique. M. de Sainte-Hermine est arrivé aujourd'hui, qui, je crois, me donnera plus de peine. J'aurai, dans peu de jours, Mlles de Sainte-Hermine, de Caumont et de Mursay. J'espère que je n'en manquerai pas une. Mais j'aime Minette, que j'ai vue à Cognac, et si vous pouviez me l'envoyer, vous me feriez un extrême plaisir ; il n'y a plus d'autre moyen que la violence, car on sera bien affligé, dans la famille, de la conversion de Mursay. Il faudrait donc que vous obtinssiez d'elle de m'écrire qu'elle veut être catholique. Vous m'enverriez cette lettre là ; je vous enverrais une lettre de cachet, avec laquelle vous prendriez Minette chez vous jusqu'à ce que vous trouvassiez une occasion de la faire partir... Travaillez à cette affaire ; j'ai une

inclination pour cette petite, et vous m'obligerez en faisant une bonne œuvre. Quant aux autres conversions, vous n'en pourrez trop faire. »

Nous ne savons ce qu'il advint de cette machiavélique combinaison; mais nous voyons que le recours à « la violence[1] », l'emploi des lettres de cachet apparaissent à Mme de Maintenon comme une nécessité très légitime dans l'accomplissement de ses « bonnes œuvres ». La lettre précédente nous montre encore que le rapt de la petite Villette était déjà concerté avec Mme de Fontmort. Le voyage à Paris des demoiselles de Caumont et de Sainte-Hermine se fit avec l'agrément des familles intéressées, mais sous des réserves très expresses au sujet de la religion. Marthe-Marguerite de Villette (Mme de Caylus), celle qui partait à l'insu de ses parents, a laissé, dans ses *Souvenirs*, un récit très vivant de l'enlèvement et du voyage :

« A peine mon père fut-il embarqué qu'une de ses sœurs — Mme de Fontmort — que ma mère avait été voir à Niort, la pria de me laisser chez elle jusqu'au lendemain. Ma mère y consentit avec peine; car, quoiqu'elle fût catholique, elle n'était nullement dans la confidence des desseins qu'on avait sur moi... A peine ma mère fut-elle partie de Niort que ma tante, accoutumée à changer de religion et qui venait de se convertir pour la seconde ou la troisième fois[2], partit de son côté et m'emmena à Paris. Nous trouvâmes sur la route M. de Sainte-Hermine, une de ses sœurs et Mlle de Caumont, aussi étonnés qu'affligés de me voir. Pour moi, contente d'aller sans savoir où l'on me menait[3], je n'étais étonnée ni affligée de rien; mais comme les autres étaient des personnes faites, que Mme de Maintenon avait demandées à leurs parents, il avait été décidé, dans le conseil des huguenots, qu'on ne pouvait les lui refuser, puisqu'elle ne demandait qu'à les voir, et qu'elle promettait de ne les pas contraindre dans leur reli-

1. On voit par le contexte que le mot *violence* n'a pas, dans la pensée de Mme de Maintenon, le sens d'une coercition physique, mais plutôt d'une ruse destinée à lui permettre d'exercer sur les esprits une pression irrésistible. C'est une acception à la fois féminine et jésuitique du mot.

2. Mme de Caylus exagère sans doute, car rien ne permet de supposer que la première conversion de sa tante n'ait pas été définitive.

3. Elle n'était alors âgée que de neuf ans.

gion... et, en effet, la résistance de ces jeunes personnes fut infiniment glorieuse au calvinisme. Nous arrivâmes ensemble à Paris, — vers le 20 décembre, — où Mme de Maintenon vint aussitôt me chercher, et m'emmena seule à Saint-Germain. »

Puis Mme de Caylus raconte allègrement comment se fit sa propre conversion :

« Je pleurai d'abord beaucoup; mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle que je consentis à me faire catholique à la condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on me garantirait du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. »

Le 12 janvier 1681, le maréchal de Navailles écrivait à M. le président de Fontmort, à propos du voyage que sa femme venait d'accomplir à Paris : « Je vois que Mme de Fontmort a conduit son troupeau très heureusement [1]. » Mme de Maintenon n'avait pas attendu cette date pour tenter, auprès de Mme de Villette, sa justification. Le 23 décembre 1680, elle lui écrivait en ces termes :

« Quoique je sois persuadée, madame, que vous me donnez votre fille de bon cœur, et que vous avez une grande joie de la conversion de mon neveu [2], je ne laisse pas de croire que vous avez besoin de consolation, et c'est pour y contribuer que je vous écris. M. de Mursay fit hier ses dévotions, et le curé de Versailles, qui l'a instruit et confessé, en est fort content. Voilà le plus essentiel... Le Roi a mille bontés pour lui, et j'espère qu'il lui donnera une pension. J'ai parlé pour faire messieurs de la Roche-Allart enseignes. Puisque les huguenots ne peuvent rien espérer, il faut demander pour les catholiques [3]. M. de Sainte-Hermine écoute et répond fort honnêtement à tout ce que je lui dis sur la religion, mais jusqu'à cette heure il ne me donne nulle espérance. Je le menai samedi à Paris, où j'allai voir Mme de Fontmort et mes nièces... J'emmenai [votre fille] avec moi; elle pleura un moment,

1. Lettre publiée par Th. Frappier dans la *Revue de l'Aunis, Saintonge et Poitou*, 1867, 2e semestre, p. 248.

2. Il ne faut pas perdre de vue que Mme de Villette était catholique.

3. Les jeunes de la Roche-Allart, fils d'une sœur de Mme de Villette, étaient catholiques par leur baptême.

quand elle se vit seule dans mon carosse, ensuite elle fut quelque temps sans rien dire, et, après cela, elle se mit à chanter. Elle a dit à son frère qu'elle avait pleuré en songeant que son père lui dit en partant que si elle changeait de religion et venait à la cour sans lui, il ne la verrait jamais. Elle s'attendrit dès que l'on vous nomme; du reste, elle est accoutumée à moi, et quand je l'assure qu'elle m'aimera, elle me répond qu'elle m'aime déjà... J'ai mandé à mes nièces de venir ici le plus tôt qu'elles pourront... Mme de Fontmort était très incommodée, le jour que je la vis...

« Que je vous plains, ma chère cousine, dans l'agitation où vous êtes entre un mari et vos enfants! C'est avoir le cœur déchiré par les endroits les plus tendres; je le suis si fort pour ce que j'aime que je comprends mieux qu'une autre votre douleur. Consolez-vous en Dieu, et dans mon amitié. Je ne doute pas que l'enlèvement de votre fille ne fasse bien du bruit; je l'ai voulu ainsi pour vous tromper la première, ne craignant rien plus que de vous commettre avec votre mari... M. de Seignelay m'a dit aujourd'hui que M. de Villette serait ici au mois de février; j'espère que la tendresse qu'il a toujours eue pour moi l'empêchera de s'emporter, et qu'il démêlera bien, au milieu de sa colère, que tout ce que je fais est une marque de l'amitié que j'ai pour mes proches. Je ne me console point d'avoir manqué Minette. Adieu, j'ai la main lasse, et il est tard. »

Sans doute la mère ne se laissa-t-elle pas convaincre par le flot de ces câlineries et de ces sophismes. Après tout, son cœur de mère et d'épouse était en droit de se révolter : on l'avait trompée, on lui volait sa fille, et, de plus, on risquait de lui aliéner la confiance et l'affection de son mari qui, certainement, serait porté à la croire complice. Une lettre d'elle, qui s'était croisée en route avec celle de Mme de Maintenon, exprimait sans nul doute ces diverses pensées puisque nous voyons la marquise, dès le 25 décembre, revenir à la charge. « Si vous aviez, explique-t-elle, été de la même religion que votre mari, je vous aurais priée de m'envoyer votre frère, et j'aurais espéré autant de complaisance qu'en ont eue M. et Mme de La Laigne et M. de Caumont. »

Ainsi, sauf en ce qui concerne Mlle de Mursay, les petites cousines avaient bien été, comme l'écrit Mme de Caylus, demandées par Mme de Maintenon à leurs parents.

« J'ai eu peur, ajoute-t-elle, que l'on ne vous soupçonnât d'avoir été bien aise de me la donner, et de quelque intelligence avec moi sur la religion. Voilà, ma chère cousine, ce qui m'a obligée de vous tromper. Et pourvu que M. de Villette ne soit pas malcontent de vous, je me démêlerai bien du reste. J'espère qu'il ne prendra pas si sérieusement l'enlèvement de sa fille, et qu'il consentira qu'elle demeure avec moi jusqu'à ce qu'elle soit en âge de dire sa volonté. Ne la plaignez point; elle se trouve fort bien ici, et je suis ravie de la voir; elle est jolie et aimable, et le talent que j'ai pour l'éducation des enfants sera tout employé pour elle.

« Adieu, ma chère cousine; votre lettre me fait pitié, ou pour mieux dire votre état. Mais enfin, vous êtes catholique, et il est impossible que dans votre cœur vous ne soyez bien aise de voir vos enfants dans le chemin où je les ai mis... Je suis sensiblement touchée d'affliger mes cousines par les marques les plus essentielles que je puis leur donner de mon amitié; car assurément je songe à leur témoigner, dans la personne de leurs enfants, la reconnaissance et la tendresse que j'ai pour elles et que j'aurai toujours, quoi qu'elles puissent faire, quand même elles viendraient à me haïr. »

Ainsi Mme de Maintenon était bien décidée à ne pas abandonner sa proie. Elle travaillait, du reste, sans relâche, aux conversions entreprises.

« Voici, écrit-elle le 15 janvier 1681 à l'abbé Gobelin, un gentilhomme, mon parent au même degré que M. de Mursay[1], qui veut faire (?) son abjuration entre vos mains, et être instruit par vous. Je vous le recommande, et de bien ménager son éducation huguenote, en ne lui disant que le nécessaire sur l'invocation des saints, les indulgences, et autres choses qui les choquent si fort... »

La tentative échoua; on le voit par une lettre du 5 février 1681, adressée par Mme de Maintenon à son frère :

«... M. de Sainte-Hermine part dimanche avec ses sœurs; ils ont tous fait une belle résistance et font une belle retraite; je suis persuadée qu'ils s'en repentiront. La petite de Mursay dit qu'elle les attend pour cela dans la basse-cour de la Laigne... »

1. C'est apparemment le jeune de Sainte-Hermine.

Mme de Maintenon prête ici son esprit à une enfant de dix ans pour lui faire exprimer des sentiments fort peu généreux. La demeure d'Hélie de Sainte-Hermine n'avait assurément rien de l'éclat des palais de Saint-Germain et de Versailles. Mais quand ses enfants rentrèrent à la Laigne, voici quel spectacle frappa leurs regards : les dragons — ou plutôt les arquebusiers de M. de Muyn, surintendant de la province d'Aunis et qui travaillait à sa manière aux conversions — venaient de s'y installer et malmenaient les domestiques.

Une relation de cette dragonnade se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Marsh de Dublin — sans nul doute apportée là par quelque réfugié protestant — et l'on peut y lire ce qui suit :

«... M. de la Laigne, noble homme, seigneur du lieu, écrivit alors au prévost pour se plaindre de la manière emportée dont les archibusiers usaient en ce logis, et, entre autres, de ce qu'ils avaient maltraité une vieille femme, qui gouvernait une petite-fille de M. de Villette. »

IV

Madame de Maintenon essaye de calmer M. de Villette et de justifier Madame de Fontmort.

Sur ces entrefaites, Philippe de Villette rentra en France. On ne connaît pas les termes des lettres irritées qu'il écrivit à sa cousine, mais on les devine aisément à lire la très habile réponse qu'elle lui adressa le 5 avril 1681 :

« Je viens de recevoir deux lettres de vous, je vois avec douleur que la moins douce est la dernière; cependant, je ne m'en plains point, et avec tout autre que vous j'essuierais de plus grandes aigreurs. Je ne suis point trompée dans votre procédé, et quoi qu'on m'ait pu dire, j'ai soutenu que rien ne vous ferait emporter contre moi; je connais votre tendresse et votre raison; c'est ce qu'il faut pour recevoir ce que j'ai fait de la manière dont vous le recevez. Vous êtes trop juste pour douter du motif qui m'a fait agir; celui qui regarde Dieu est le premier, mais s'il eût été seul, d'autres âmes étaient aussi précieuses pour lui que celles de vos

enfants, et j'en aurais pu convertir qui m'auraient moins coûté; c'est donc l'amitié que j'ai, toute ma vie, eue pour vous qui m'a fait désirer avec ardeur de pouvoir faire quelque chose pour ce qui vous est le plus cher. *Je me suis servie de votre absence comme du seul temps où j'en pourrais venir à bout; j'ai fait enlever votre fille par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré; j'ai trompé et affligé madame votre femme pour qu'elle ne fût jamais soupçonnée par vous*, comme elle l'aurait été si je m'étais servie de tout autre moyen pour lui demander ma nièce. Voilà mon cher cousin, mes intentions, qui sont *bonnes et droites*, qui ne peuvent être soupçonnées d'aucun intérêt et que vous ne sauriez désapprouver dans le même temps qu'elles vous affligent. Comme je vous fais justice et que vos déplaisirs me touchent, faites-le-moi aussi, et recevez avec tendresse la plus grande marque que je puisse vous donner de la mienne, puisque je fâche celui que j'aime et que j'estime, pour servir des enfants que je ne puis jamais tant aimer que lui, et qui me perdront avant que je puisse connaître s'ils seront ingrats ou non. »

Puis Mme de Maintenon parle longuement de son neveu, « qui a de l'esprit et du sens, qui est doux, bien né, plein de bonnes intentions, ambitieux », et de sa nièce, « plus appliquée encore à se corriger et à vouloir plaire »; et elle flatte l'amour-propre paternel avec les séduisantes perspectives de l'avenir heureux et brillant qu'elle saura leur assurer. Mais, ajoute-t-elle,

« Qu'on ne veuille point les conduire en Poitou, ni me faire des prières contre ce que je crois devoir... Je ne vous réponds point sur ce que vous me demandez là-dessus... Jugez vous-même si je peux vous rendre votre fille, et si, *ayant fait une violence pour l'avoir, je ferais encore la sottise de la rendre.* Donnez-moi plutôt les autres, par amitié pour eux, puisqu'aussi bien, si Dieu conserve le Roi, il n'y aura pas un huguenot dans vingt ans... Je me chargerai de tous volontiers... Je ne vous ai point rendu de mauvais services auprès du Roi, et plût à Dieu que vous n'eussiez pas, pour le servir, une *exclusion insurmontable...* »

Le rôle équivoque joué par Mme de Fontmort dans l'affaire de l'enlèvement n'était pas fait pour lui valoir les sympathies de sa famille. Mme de Maintenon se rendait parfaitement

compte de cette situation; mais il apparaît sans peine qu'en plaidant les circonstances atténuantes en faveur de sa cousine, c'est aussi sa propre défense qu'elle présente. « Je vous recommande Mme de Fontmort, écrit-elle à ce sujet, le 5 février 1681, à son frère; elle n'a agi, en cette occasion, que pour Dieu et pour moi; elle va être exposée à la fureur de toute sa famille; soutenez-la, je vous en conjure, en tout ce que vous pourrez... »

Dans sa lettre à Mme de Villette (25 janvier 1681) elle exprime la crainte de voir le mari de celle-ci s'en prendre à Mme de Fontmort, qu'elle excuse en disant : « Je ne pouvais avoir votre fille sans elle... elle n'a pu refuser ce qu'elle a fait ni à sa religion, ni à mes prières. » Enfin, elle revient encore sur ce sujet avec M. de Villette :

« Ne veuillez point de mal à Mme de Fontmort, mon cher cousin, et pardonnez-lui, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, une chose qu'il était difficile qu'elle refusât à sa religion et à notre amitié. Elle a cru rendre un grand service à vos enfants; elle vous aime tendrement; achevez de tout faire de bonne grâce... »

Enfin, dans une lettre écrite à son frère le 8 mai, elle aborde de nouveau ce sujet qui, évidemment, lui tient au cœur : « Je serais ravie que vous pussiez raccommoder M. de Villette avec Mme de Fontmort. » Puis, s'appropriant une pensée insidieuse que son frère lui avait glissée : « Je suis bien de votre avis, dit-elle, sur la douleur qu'il montre de ses enfants, et je le crois bien aise, dans le fond, de les voir avec moi... »

Quelques jours auparavant M. de Villette, qui s'était rendu à Paris, manifesta à sa cousine, alors en résidence à Versailles, son désir de l'entretenir. Elle lui fait savoir (lettre du 4 mai 1681) que si le sujet de son voyage roule sur le désir de voir ses enfants, elle lui conseille d'attendre encore : « Vous serez suspect si vous les voyez souvent, et il vous serait désagréable d'avoir quelque contrainte avec eux. » Puis elle achève de s'en tirer par un compliment : « Continuez à écrire souvent à M. de Mursay; vos lettres sont admirables. »

V

Sentiments de Madame de Maintenon sur le profit qu'on peut retirer des biens des huguenots expatriés.

On a pu voir qu'il ne répugnait nullement à Mme de Maintenon de faire servir l'appât de l'avancement et des pensions à l'œuvre des conversions religieuses. Sa correspondance avec son frère, au cours de cette même année 1681, est particulièrement curieuse en ce qu'elle témoigne de sentiments qui, pour avoir été partagés par les plus célèbres convertisseurs de l'époque, n'en froissent pas moins profondément notre sens moral. Alors que des hommes de foi ardente n'hésitaient pas à abandonner aux spoliateurs leur fortune à peu près entière pour garder le droit de prier Dieu à leur gré par delà les frontières de France, Mme de Maintenon est d'avis qu'on peut bien spéculer un peu, et même beaucoup, sur cette aubaine [1]. C'est un moyen d'arrondir ses domaines à bon compte. Écoutez plutôt :

« On donne les terres en Poitou, et la désolation des Huguenots en fera encore vendre. Surimeau, Saint-Pompain et plusieurs autres vont être en décret... Vous pourriez aisément... vous établir en Poitou très agréablement » (2 septembre 1681). «... Vous ne pourriez mieux faire que d'acheter une terre en Poitou, ou aux environs de Cognac; elles vont s'y donner par la désertion des Huguenots... » (27 septembre 1681).

VI

Suprêmes insistances.

Mais ces agréables perspectives d'intérêts matériels à satisfaire demeurent traversées par un sentiment de regret. « Il me paraît que tout le peuple se convertit... Je crois qu'il

1. Fénelon, lors de sa mission en Saintonge, ne s'élève pas davantage contre les confiscations; mais il veut les utiliser dans un but de charité. « Il faut, dit-il, continuer les aumônes... *Les biens des consistoires ou les biens confisqués des protestants fugitifs* pourraient fournir à ces aumônes... »

ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents » (Lettre à son frère, du 19 mai 1681).

Ce n'était cependant, ainsi que nous le verrons par la suite, ni la faute de ce frère, ni celle de M. de Fontmort. Personnellement, elle fait le plus possible de prosélytes :

« Poignette [1] est bonne catholique; M. de Marmande l'est aussi; M. de Souché [2] fit son abjuration il y a deux jours. On ne voit que moi dans les églises, conduisant quelque huguenot... » (Lettre à M. d'Aubigné, du 27 septembre 1681).

Elle est particulièrement désolée, toutefois, de l'opiniâtreté de M. de Villette. Voici ce qu'elle lui écrit à ce sujet, le 16 janvier 1682 : « Il n'y a rien que je ne donnasse pour vous voir dans un état qui vous permît de profiter de la bonté du Roi, et de l'estime qu'il a pour vous. »

Et le 14 mai elle écrit à son frère, digne confident de toutes ces manœuvres : «... MM. de Mursay réussissent très bien et profiteront, je crois, de leur bonheur. Je suis fâchée qu'aucun Sainte-Hermine ne l'ait partagé, car j'aime leur mère et leur nom... » Puis, le 25 juin 1682 : « ... M. de Caumont et son fils feront, je crois, leur abjuration demain (à Versailles); j'en ai une très grande joie, car c'est un très bon gentilhomme, et qui a du service; si Mlle de Caumont se trouvait ébranlée par l'exemple de son père, j'en aurais un très grand plaisir. »

Les chances de conversion de M. de Villette paraissaient encore très douteuses au mois d'août 1682, puisque Mme de Maintenon écrivait alors à son frère : « J'ai peine à croire qu'il se convertisse; je le voudrais de tout mon cœur. »

Le 30 janvier suivant elle revient à la charge, et use auprès de son cousin d'une insistance particulièrement pressante :

« ...Tout ce que vous montrez de raisonnable dans toutes les occasions augmente mon déplaisir de vous voir si propre à tant

1. C'était une gouvernante des enfants de Villette.

2. Philippe Dufay, chevalier seigneur de Souché, de la famille des Dufay de la Taillée et d'Exoudun, tous protestants qui se convertirent (V. l'*Appendice*).

de choses et d'être exclu de tout. Le bien que je fais à vos enfants ne me console pas de celui que je ne vous fais pas. Je travaille à les rendre honnêtes gens, sans espérance de jouir jamais de leur mérite, et le vôtre, qui est à peu près de même date que le mien, me serait plus propre; songez à une affaire si importante; humiliez-vous devant Dieu, et demandez-lui à être éclairé, convertissez-vous avec lui; et, sur la mer où vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance, réfléchissez profondément. Enfin, convertissez-vous de quelque manière que ce soit. Je ne puis me consoler de votre état. »

Vers le milieu de février 1683, Mme de Villette avait fait part à Mme de Maintenon de son projet d'aller à Paris. Cette nouvelle l'émut, et elle y crut voir l'intention de réagir contre ses entreprises religieuses. « ...Je suis fâchée qu'elle soit obligée de loger chez des huguenots, écrit-elle à M. de Villette, parce que je n'oserai lui envoyer ses enfants aussi souvent et aussi longtemps que je ferais ailleurs... » Et, le 23 mai, au sujet d'un projet qu'il l'a priée de faire agréer par le roi :

« Je connais votre zèle et votre mérite, écrit-elle. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas un endroit qui empêchât que l'on ne fît valoir les autres. J'espère que Dieu, qui vous a donné tant de bonnes qualités, vous tirera d'un état qui les rend inutiles pour ce monde ici et pour l'autre... Croyez que je suis bien fâchée de ne pouvoir vous rendre heureux; le plus grand obstacle vient par vous, et vous faites un grand sacrifice qui, je crois, ne sera pas reçu. »

Les jeunes Mursay, les deux frères et la sœur, étaient le prétexte d'une correspondance fréquente entre leur protectrice et la famille. Il n'est pas une de ses lettres où Mme de Maintenon n'insiste sur la même pensée, avec cette ténacité inlassable qu'elle apporte en tous ses actes, et qui finit par user, comme la goutte d'eau sans cesse renouvelée, les plus solides résistances. Le 16 juillet 1684, elle s'entretient avec M. de Villette sur le propos de ses fils, qui ne tirent apparemment pas de « leur bonheur » autant d'avantages qu'elle en avait espéré pour eux :

« Ils ne vous ressemblent pas; ils n'ont rien pris de votre esprit

et de votre gloire... Ecrivez-moi souvent, et croyez que je suis incapable de vous oublier; car je suis toujours avec vous comme à Mursay. M. de Seignelay meurt d'envie de vous servir, et tout serait bien disposé pour votre élévation si vous leviez un obstacle insurmontable; nous serions trop heureux si Dieu vous touchait... Vous manquez à Dieu, au roi, à moi, à vos enfants par votre malheureuse fermeté... »

Ainsi, tour à tour, la tentatrice « presse, flatte, promet »... sous condition, toutefois. Elle ne dogmatise jamais. D'autres se chargent de ce soin. Au mois de janvier 1678 elle écrivait déjà à M. de Villette, relativement à sa conversion : « Je ne sais ce que le roi ferait pour vous si vous étiez converti... Vous m'avez promis de voir M. de Condom (Bossuet)... » Plus tard, Mme de Caylus, sa fille, écrira (Lettre XI du recueil de M. de Monmerqué) : « Je dirais bien, comme mon père, qui avait été son prosélyte, et qui disait qu'il aimait mieux une page de M. de Meaux que tous les volumes de ces messieurs. » On a rapporté également que, pendant sa mission en Saintonge (1685-1687), Fénelon avait profité du séjour de Villette au port de Rochefort, où il venait prendre le commandement du *Bourbon*[1], pour travailler à sa conversion.

D'ailleurs, l'heure de la défaillance était proche : Villette figure, avec plusieurs autres parents de Mme de Maintenon, sur une liste de convertis, celle que M. de Fontmort dédiait solennellement à sa puissante cousine, au lendemain de la Révocation.

VI

Les convertis de M. de Fontmort.

Mme de Maintenon fut activement secondée, en Poitou et dans les provinces voisines, par son frère Charles, zélé sur le chapitre de la propagande plus que sur celui des

1. *Mémoires* de M. de Villette, édit. de M. de Monmerqué, p. 74, récit de sa dixième campagne maritime.

mœurs[1], qui espérait bien tirer profit de la situation de sa sœur, et exploiter les bonnes grâces du « beau-frère », ainsi qu'il appelait familièrement le roi. Il s'assura, pour Niort et les environs, la collaboration très effective de M. de Fontmort. Nous en trouvons la preuve dans la préface du rarissime opuscule dont nous reproduisons le titre en photogravure[2].

La liste des religionnaires convertis « en présence de M. de Fontmort » y est précédée des lignes suivantes, que nous nous faisons un devoir de transcrire *in extenso*.

« *MADAME, je ne pouvois pas recevoir de plus agréables nouvelles que celles que m'a donné souvent Monsieur le comte Daubigni, que vous approuviez la conduite que j'ay tenu pour les religionnaires pendant toutes ses conversions, j'ay tâché de les persuader, et de les mettre à raison par les voyes les plus douces, et qui leur estoient les plus convenables, en sorte qu'il n'y en a aucun qui se puisse plaindre de la moindre violence.*

« *Je prends la liberté de vous envoyer un estat de plus de six cens convertis, en attendant que je puisse en augmenter le nombre dont je continueray, s'il vous plaît, MADAME, de vous informer, et vous en rendre un conte exat, puis que vous m'avez fait l'honneur de m'assurer que cet ouvrage plaisait au Roy, et vous estoit extrêmement agréable, je suis, avec un respect infini, Madame,*

« *Votre très humble et très obéissant serviteur.*

« *Le Président* FONTMORT. »

Par une attention dont Françoise d'Aubigné goûta sans doute la saveur, on avait placé en tête de la liste les noms de quelques paysans de ce village de Mursay, où elle avait passé ses premières années au milieu des huguenots. Ce sont : Jacques René, David Barillet, Louis Moureil, Louise Bernardine, convertis dès 1681 par Danets, supérieur des oratoriens de Niort. Ceux des religionnaires dont la conversion a paru sans doute avoir un plus haut prix y sont soigneusement

1. « Ne corrompez pas les mœurs en prêchant la doctrine », lui écrivait, le 19 décembre 1680, sa sœur, qui savait à quoi s'en tenir sur la valeur morale de l'apôtre.

2. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque poitevine des Archives départementales des Deux-Sèvres.

ESTAT

n.° 805.

DES RELIGIONAIRES

QUI ONT ESTE' CONVERTIS à la Foy Catholique Apoſtolique & Romaine par les ſoins du Preſidant de FONTMORT, & en ſa preſence

ENVOYE' A MADAME DE

MAINTENON.



A NYORT,
Chez JOSEPH LAGRANGE, Imprimeur & Marchand Libraire.

mentionnés avec leurs qualités particulières et la date de leur abjuration. Nous y relevons :

— 1682 —

Abraham Lalement, chirurgien, à Brelou (du 3 juillet), Charles et Marguerite de Ponthieu (du 27 août), Théophile Jouslard, écuyer, s^{r} du Deffans, à Niort (du 22 octobre).

— 1684 —

Daniel et César de Ponthieu, à Chef-Boutonne; par St Cirgues, supérieur de l'Oratoire.

— 1685 —

Jean Pinet, lecteur au Temple de Niort, 40 ans, par devant M. de la Hoguette, évêque de Poitiers (du 3 octobre);

Mathurin Dejoux, fossoyeur des religionnaires;

André et Daniel Chalmot, issus d'échevins;

Dame Marie de Beausobre, femme de Pinet, lecteur au Temple, tante du ministre, 45 ans.

D^{lles} Jeanne et Élisabeth de Beausobre, sœurs du ministre, âgées de 15 et 19 ans;

Abraham Gautier, docteur en médecine;

Claude Arnaudeau, père et beau-père de ministres, âgé de 83 ans.

Marie Arnaudeau, sa sœur, 84 ans;

Pierre Moreau, lecteur au Temple de Cherveux;

Jean Clerc, marchand de drap de serge, ancien du presche de Niort, et ses six enfants (âgés de 1, 2, 3, 5, 6 et 7 ans);

Louise Guyon de la Fétissière, « issue de ministres fameux »;

D^{lle} Françoise Pougnand, femme de Savignac, escuyer, par Lahaye, jésuite (le 16 septembre);

Suzane Guiet, femme de Jacques Papinaud, ancien, 32 ans;

Marie Morin, femme d'Estienne Marsillac, « retourné d'Angleterre »;

Dame Éléonor Testefolle, sœur d'un ministre, 28 ans (du 2 octobre);

André Texier, fermier de Miséré, ancien, 75 ans;

Jean Hersan, s^{r} de la Fromentinière, 48 ans;

Pierre Chaigneau, s^{r} des Francs, petit-fils de Chaigneau, ministre à St Maixent, 24 ans (du 15 octobre);

Louis Dufay, chevalier seign^{r} de la Taillée d'Échiré; par le curé de Cherveux (du 11 décembre);

Jouslard, escuyer, s^{r} de Montaillon, p^{sse} de Mougon (du 31 décembre 1685);

Benjamin de Beausobre, apothicaire, frère d'un ministre (du 19 janvier 1686);

Benjamin de Chauffepied, esc. s[r] de Lisle, fils d'un ministre, 30 ans (du 27 janvier 1686);

Marguerite Masson, fille du ministre de Civray, 17 ans, aux Ursulines (du 3 février 1686);

Gabrielle et Judith Champion, filles du ministre de Mougon (du 4 et du 28 février 1686);

Jeanne Gaultreau, fille du député des religionnaires, 26 ans (du 28 février 1686).

Damoiselle Jeanne Avice, fille de Hiérôme Avice, esc[r] s[r] de Mougon, 20 ans (du 18 janvier 1686);

Dame Anne le Morme, veuve de Bureau, imprimeur et banquier, 50 ans; par Lahaye, jésuite (du 25 septembre 1685).

La page capitale de cette longue liste groupe la plupart des parents de Mme de Maintenon dont la conversion n'avait pas été opérée directement par elle et sous ses yeux :

« Damoiselle Marguerite de Caumont, 13 ans, fille du s[r] de Caumont, capitaine de cavalerie, de Magné, par Mauzé, jésuite, le 10 octobre (1685).

« ...De Guilloteau, escuyer, sieur de Launay, de Surimault, 25 ans, de S[te] Pezenne, par S[t] Cirgues, le 11 décembre.

« ...De Guilloteau, escuyer, s[r] des Landes, 22 ans, paroisse de S[te] Pezenne, par S[t] Cirgues.

« Damoiselle Louise-Charlotte de Nesmond, S[te] Pezenne, 30 ans;

« Damoiselle Marie de Nesmond, S[te] Pezenne, par S[t] Cirgues, le 11 décembre.

« Philippe de Valois, chevalier, seigneur, marquis de Villette Murçai, capitaine de vaisseau, par son curé d'Echiré[1]. »

A en croire la préface de M. de Fontmort, toutes ces conversions, reçues par des oratoriens, des jésuites, des capucins, et des membres du clergé paroissial, auraient été obtenues « par les voyes les plus douces ». Cela est peut-être vrai en ce qui concerne les membres de sa propre famille; mais la terreur occasionnée par les missions bottées qui sévis-

1. La liste de M. de Fontmort n'assigne aucune date à cette conversion, qui paraît avoir été faite en décembre 1685 (l'ouvrage de O. Douen sur la Révocation donne, t. II, p. 405, la date du 20 décembre).

saient autour de Niort depuis 1681 ne laisse aucun doute sur l'emploi habituel des violences, dont les missions ecclésiastiques venaient ensuite recueillir et enregistrer les tristes fruits.

« A Niort, tout le monde se mêlait (1681) de faire des prosélytes, écrit Auguste Lièvre (*Histoire des protestants du Poitou*, t. II, p. 107) : les élus, le prévôt, les archers, les sergents, et même les simples particuliers, rivalisaient de zèle avec les dragons. Le procureur du roi en déployait autant que personne, et, à défaut d'autres moyens, *convertissait les gens avec sa canne.* Le président de l'élection n'argumentait pas autrement ; il parcourait les campagnes, suivi de quelques acolytes, et battait les huguenots, ou les conduisait à la messe à coups de bâton. C'est par ces pieuses brutalités qu'il ramena au giron de l'Église ceux de la Fontaine de Chavagné[1]. »

Les conversions se prolongèrent jusque dans les premiers mois de 1686. Puis, comme les énergiques avaient émigré, un grand silence se fit parmi le peuple. Les intendants écrivaient au roi qu'il n'y avait plus de protestants dans son royaume, et Jouslard de Fontmort n'eut pas à recevoir de Mme de Maintenon l'invitation à « augmenter le nombre des conversions[2] ».

Toutefois, il ne paraît pas que ce nombre, ni la distinction des personnages convertis « en sa présence », aient suffi à donner à M. de Fontmort la certitude de son salut. Lorsqu'il mourut, en 1705, on s'aperçut qu'il avait légué aux différentes églises de Niort les sommes nécessaires pour dire, dans la seule année de son décès, *mille neuf cent soixante-deux* messes, « sans compter celles qui seraient dites le jour de son enterrement[3] ». Sa femme et lui furent inhumés au pied du grand

1. Lièvre se trompe quand il prétend que « le président de l'élection n'argumentait pas autrement » qu'à coups de bâton. Nous relevons, en effet, sur les registres paroissiaux de Souché, près Niort, à la date du 21 avril 1681, le récit de plusieurs conversions. Il est dit dans cette sorte de compte rendu officiel et naïf, établi par le curé de l'endroit, que « les abjurations ont eu lieu en présence du sieur Marsault (de la Caittière), président de l'élection de Niort, subdélégué de monseigneur l'intendant *pour la distribution des deniers de Sa Majesté aux nouveaux convertis.* »

2. « La population de Niort était, en 1685, de 11,000 âmes ; la Révocation en chassa 4,000 et en fit convertir environ 700. » (L. Favre, *Histoire de la ville de Niort*, p. 385.)

3. M. de Fontmort et ses pareils n'avaient pas vu sans inquiétude les

autel de l'église des Cordeliers. Or cette même église, désaffectée pendant la Révolution, fut donnée aux protestants pour leur servir de temple après la réorganisation concordataire des cultes. La justice immanente et parfois ironique des choses permet aujourd'hui que les arrière-neveux des convertis de 1685 foulent d'un pied indifférent la tombe de leurs persécuteurs.

VII

Le cas de M. de Boisrond.

Certainement l'influence de Mme de Maintenon ne s'exerça pas d'une façon exclusive sur les membres de sa propre famille au moment des conversions. Ainsi nous savons par le *Journal* d'Anne de Chauffepié (*Bull.*, t. VI), qui s'était réfugiée, avec un certain nombre de protestants, au château d'Olbreuse, que « dès le mois de novembre (1685), M. et Mme d'Olbreuse furent avertis que Mme de Maintenon ne trouvait pas bon qu'ils [les] gardassent chez eux; Mme d'Olbreuse écrivit là-dessus une lettre... à cette dame, pour la supplier de [les] laisser auprès d'elle, sachant qu'elle le pouvait facilement faire si elle voulait; mais sa dureté ne put être amollie là-dessus, et, sans écrire elle-même, elle fit mander à Mme d'Olbreuse, par un de ses frères qu'elle [les] renvoyât, *si elle ne voulait avoir bientôt sa maison pleine de dragons*, dont elle avait été exempte jusqu'à ce temps par les sollicitations de Mme la duchesse de Zell, sœur de Mme d'Olbreuse ».

Un gentilhomme saintongeois, René de Saint-Légier, cheva-

puissances protestantes répondre par une coalition aux événements de 1685. Ils appréhendaient la possibilité d'un retour triomphal des émigrés. Aussi lorsque la paix de Ryswick eut été signée, se livra-t-on, dans la plupart des villes, à des réjouissances qui n'étaient pas inspirées par le seul patriotisme. A Niort, les fêtes durèrent plusieurs jours; et une relation contemporaine rapporte qu' « on admira en toute la cérémonie le zèle de M. le président de Fontmort, lequel, quoyque dans un aage bien avancé, fit la figure d'un jeune homme, à la table, au bal et partout ». (L. Favre, *Hist. de Niort*, p. 391.)

lier seigneur de Boisrond, a laissé, dans ses *Mémoires*[1], le récit de deux entrevues qu'il eut avec Mme de Maintenon au moment des persécutions religieuses. Il l'avait, raconte-t-il, connue dans son enfance, chez son oncle des Essarts, et, pendant son veuvage, il l'avait rencontrée fréquemment à l'hôtel d'Albret et à l'hôtel Richelieu.

Au mois de février 1682, Boisrond obtint d'elle un entretien au château de Saint-Germain. « Elle me donna, dit-il, force belles paroles, et m'exhorta beaucoup à changer de religion... » Il n'en fit rien, mais, au cours de l'été 1685, il reçut inopinément la visite d'un lieutenant de dragons et de trente soldats qui s'installèrent en son château d'Orignac. Il se rendit alors en toute hâte à Paris, où il arriva à la fin de septembre.

« Ma plus grande espérance, dit-il, était en Mme de Maintenon. Le comte d'Aubigné, son frère, m'avait cent fois dit, dans la province, que sa sœur avait une considération particulière pour moi; il m'avait même tâté de sa part pour m'obliger à me faire catholique, sur de belles espérances... » La cour était alors à Fontainebleau. Boisrond reçut deux audiences de Mme de Maintenon, en compagnie de Charles d'Aubigné. Il lui exposa que les dragons étaient logés chez lui, et lui demanda respectueusement de vouloir bien « considérer si un gentilhomme peut, avec honneur, changer sa religion à coups de bâtons, et avec les troupes chez lui ». Puis il la pria de demander au roi de l'autoriser à « sortir de son royaume pour songer en liberté à [sa] conscience ». Le lendemain elle lui annonça que « le Roy lui avait accordé trois mois pour s'instruire en toute sûreté d'insultes » et pour examiner, chez lui, si sa conscience pouvait lui « permettre de se faire catholique ». « Mais, ajouta-t-elle, depuis qu'on parle de ces affaires, vous avez bien eu le temps d'y penser. Ceci n'est apparemment qu'une formalité. Prenez votre résolution pendant que vous êtes ici et faites votre abjuration; je vous

1. Les Mémoires de Boisrond ont été publiés dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, année 1888, t. IX, p. 305 et suiv. Voyez également, sur Boisrond, la *Biographie saintongeaise*, de Rainguet.

promets qu'elle vous vaudra une pension de 1,000 écus... — J'accepte, répondit Boisrond, le temps que le Roy me donne, et fais beaucoup plus de cas de l'honneur de votre estime que d'une pension de mille écus. »

Des ordres furent, en effet, envoyés en Saintonge, et M. de Boufflers retira provisoirement ses dragons.

« Trois jours après, ajoute Boisrond, je revins à Paris, où j'entendis crier par les rues un ordre du Roy à tous les protestants étrangers de Paris d'en vuider dans trois jours; et, deux jours après, on y publia la Révocation de l'édit de Nantes. »

Au retour, il vit, en passant à Orléans, le sieur des Mahis, ancien ministre, qui avait apostasié :

« Je demeurerai d'accord que cet homme ne contribua pas peu à me faire comprendre que, dans un temps où il n'est pas libre de faire autrement, on pouvait en sûreté de conscience diriger ses sentiments selon les connaissances qu'on a, passer dans la religion romaine, et qu'il me donna un grand penchant à me sauver, ainsi que ma famille, de la calamité publique, en remplissant les intentions du Roy et celles de ma protectrice. »

Malgré ces dispositions d'esprit il résista aux sollicitations de l'évêque de Poitiers, Hardouin Fortin de la Hoguette, qui « était de ses amis », refusant de « faire abjuration entre ses mains ». « J'avais, dit-il, une raison pour ne le vouloir pas. » Il comptait toujours sur Mme de Maintenon, à qui il écrivit, aussitôt rentré chez lui. « Je n'eus pas, ajoute-t-il, en une phrase empreinte d'une fatuité naïve, la réception que j'avais attendue, et tout le monde a été trompé encore plus que moi qu'après tant de marques de considération, elle m'ait laissé là comme un inconnu. »

Boisrond s'apercevait un peu tard que « sa protectrice » s'était jouée de lui. D'ailleurs Mme Boisrond, « bonne chrétienne, mais huguenote à brûler, sans trop savoir pourquoi », s'était déjà réfugiée en Angleterre avec sa fille. De là elle passa à Harlem, où son second fils les rejoignit.

Boisrond tenait à rester en France. Il se convertit.

(A suivre.) H. GELIN.

Documents

HÉRÉTIQUES ESPAGNOLS EN FRANCE EN 1593

Étudiant dans la *Revue des Deux Mondes* (numéro d'octobre 1899) les causes de la décadence de l'Espagne, M. Alfred Fouillée dit :

« L'Espagne s'est plusieurs fois vidée elle-même de ses éléments supérieurs. D'abord elle a brûlé, de ses propres mains, comme en un immense *autodafé*, presque tout ce qui avait foi profonde et intérieure, pensée indépendante, volonté dévouée à tous les sacrifices, conscience inflexible. M. Galton a calculé le nombre considérable de familles que l'Inquisition fit disparaître, familles d'élite et fécondes en talents dont l'extinction contribua à paralyser l'industrie, les arts, la littérature. L'Espagne exerça à rebours « la sélection « religieuse en éliminant par le fer et le feu les consciences « les plus ardentes et les volontés les plus fortes. »

A la longue liste des exilés pour cause de religion, qui s'appellent F. Enzinas (Dryander), Jean Perez, Cassiodore de Reina, Cipriano de Valera, Michel Servet, etc., il faut ajouter un humaniste et un esprit indépendant, Pierre Jatès fils de Jean et d'Isabel Reiner, natif de Uldecona, en Catalogne. De Barcelone, où il avait enseigné, il se réfugia à Genève où il demeura cinq ans : comme Sébastien Castellion, il obtint une place au collège, et y donnait des leçons de philosophie en se soumettant aux dogmes du Calvinisme auquel il fallait prêter serment d'obédience. Sans rompre avec la Réforme, il chercha en France un milieu plus libéral, et vécut à Nîmes, puis à Orange et à Castres.

Mais en 1593, il fut arrêté et conduit au quartier général du marquis de Villars, par le capitaine Pierre de Saravia. La lettre de ce capitaine espagnol, au service du roi de France, dans cette croisade contre les huguenots, est datée de Egullon, le 15 août 1593. Elle est écrite en espagnol, et est envoyée à un affilié de l'Inquisition. Il s'agissait de livrer au tribunal

du Saint Office non seulement le docteur Jatès, mais aussi le « dogmatiseur » Olaza qui, en habit de marchand, passait la frontière dans le but de répandre les principes de la Réforme.

Voici le document qui se trouve aux Archives nationales de Paris, K 1536, n° 116 et 120, *Histoire des Hétérodoxos*, t. II, 493.

« Comme j'étais, le 3 de ce mois, à Marmanda, un espagnol, natif de Uldecona en Catalogne, à la frontière de Valencia, passait par cette contrée. Il entra dans la localité, et le suspectant d'être huguenot, les magistrats me l'amenèrent à mon domicile pour que je l'examinasse. Je le fis ce jour-là et le suivant, et je le fis conduire au marquis de Villars. Par sa confession qui accompagne cette lettre et par les renseignements qu'on a de lui, on constata que c'est le plus fameux et le plus docte hérétique qu'il y a eu en France depuis plusieurs années. Il a été la tête des maîtres des collèges qu'ont les hérétiques pour enseigner la jeunesse, mais il n'était pas d'accord avec eux, avait eu de grandes disputes en contredisant quelques opinions de Calvin. Son intention était de fonder en France une nouvelle secte. Je crains bien qu'on ne le mette en liberté parce qu'il a avec lui sa femme avec deux petites filles, et cette femme va sollicitant sa mise en liberté. Elle est maintenant ici, et c'est pour cela qu'elle est venue. Je ferai tout ce qui me sera possible pour qu'il aille en Espagne, afin que l'Inquisition connaisse cet homme, et je pense que par là on rendra service à Dieu et à Votre M..., parce que parmi les livres qu'il a en dix ballots et qui sont très curieux et bons, il y a quelques lettres qui lui ont été écrites en Espagne quand il y était, et depuis qu'il revint d'Italie, par quelques personnages importants de Valence et de Catalogne, Elles sont en mon pouvoir, et d'après ce que je vois par elles, ils devaient le tenir pour chrétien. »

Voilà comment l'Inquisition espagnole ou plutôt internationale avait partout ses agents, et faisait partout des victimes. Elle est toujours la même, *semper eadem*.

PAUL BESSON.

ARRÊT DU PARLEMENT DE ROUEN

CONTRE LES NÉGOCIANTS PROTESTANTS

1664

Le 29 juillet 1664, disent les *Annales de la Compagnie du Saint Sacrement*[1], « on représenta qu'il fallait empêcher que les huguenots n'entrassent dans la Compagnie du commerce, et l'on résolut d'y travailler par divers moyens ». Le parlement de Rouen n'avait pas attendu cette résolution ; peut-être même l'avait-il provoquée sans le savoir, car le 15 juillet 1664, il rendait l'arrêt ci-dessous, dont la Compagnie du Saint-Sacrement peut fort bien avoir eu connaissance[2], d'autant plus qu'il était conforme aux désirs de la cour, exprimés le 22 septembre 1663.

Extraict des registres de la Cour de Parlement.

Veu par la Cour, la grande Chambre assemblée, l'Arrest du Conseil Privé du Roy, du vingt-deuxième Septembre dernier, rendu sur la Requeste présentée à sa Majesté par les Maistres et Gardes de l'Estat de Marchand Grossier-Mercier à Roüen, tendante à ce que pour les causes y contenües ; Et comme sa Majesté a ja tesmoigné au sujet des Médecins, et des Monnoyeurs de ladite Ville, son intention de réduire le nombre de ceux de la Religion pretendüe reformée à tel nombre, à proportion de la part qu'ils font dans ses Villes, que la Religion Catholique y puisse tousjours conserver ses advantages, il plûst à sadite Majesté ordonner qu'à l'advenir aucun ne pourra entrer dans l'estat de Mercier, soit par apprentissage, ou Lettre de Bulle, qu'il ne fasse profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Et à l'égard des fils de Maistres qui font profession de la Religion pretendüe reformée, qu'il n'en sera receu qu'un seul de chaque famille. Et à ce moyen que les Lettres de Bulle

1. Voir ci-dessus, p. 109.

2. Arrest du Parlement de Roüen, donné en conséquence de l'Arrest du Conseil Privé du Roy, portant défenses aux Maistres de l'Estat de Mercier-Grossier, de recevoir aucune personne de la Religion pretendüe reformée, jusques à ce que le nombre en soit réduit à la quinzième partie de ceux qui composent ledit nombre. *Du quinzième juillet* 1664. A Paris, chez Antoine Vitré, Imprimeur ordinaire du Roy, et du Clergé de France.

obtenües par Vuynant Wan Hemomées Holandois, faisant profession de la Religion pretendüe reformée, fussent déclarées obreptices et subreptices, avec defenses de s'en ayder : Par lequel le Roy en son Conseil auroit renvoyé ladite Requeste à ce Parlement, à la grande Chambre, pour sur les fins d'icelle estre pourveu aux parties ainsi que de raison; — Commission sur ledit Arrest du mesme jour; — Arrest d'icelle donné entre lesdits Grossiers-Merciers, appellans de Sentence rendüe par le Bailly de Roüen, d'une part; Et ledit Wan Hemomées intimé, d'autre; Par lequel la réception dudit Wan Hémomées audit Estat et Mestier de Grossier-Mercier auroit esté déclarée nulle, et à luy fait défenses d'exercer ledit Mestier en vertu des Lettres de Bulle par luy obtenües, desquelles il pourroit disposer comme il adviseroit bon estre. Et avant que faire droit sur le surplus des conclusions du Procureur général du Roy, pour la réduction du nombre des Maistres dudit Mestier de la Religion pretendüe reformée, ordonné qu'il en seroit délibéré, la grande Chambre assemblée; — Conclusions dudit Procureur Général; — Et oüy le Rapport du Conseiller Commissaire; — Tout considéré :

LA COUR, la grande Chambre assemblée, faisant droit sur le renvoy du Conseil, et Conclusions dudit Procureur Général, a fait et fait inhibitions et défenses aux Maistres de l'Estat et Mestier de Grossier-Mercier, de recevoir aucunes personnes de la R. P. R. audit Mestier, jusques à ce que le nombre en soit réduit à la quinzième partie de ceux qui composent ledit nombre; — et ordonné que le présent Arrest sera publié à l'Audiance, en tous les Sièges de Bailliages de ce ressort, à la diligence des Substituts dudit Procureur Général.

Fait à Roüen en Parlement, la grande Chambre assemblée, le 15 juillet 1664.

Signé, BONNEL.

Collationné à l'Original par moy Conseiller secrétaire du Roy, et de ses Finances.

(Signature autographe) CHARLOT.

Accessoirement, cet arrêt nous apprend deux choses : la première, c'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil; déjà au milieu du XVIIe siècle, on songeait à mettre les protestants sur le lit de Procuste, pour les empêcher d'être une élite. La seconde, c'est qu'il y avait alors, à Rouen, un quinzième de Réformés. On doit avoir des données précises sur la popula-

tion de Rouen à cette époque; mais je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité en l'évaluant à soixante mille âmes; en conséquence, les huguenots devaient être quatre mille[1].

HENRY LEHR.

ABJURATIONS EN AGENAIS

De 1665 à 1678

Dans mes recherches à la Bibliothèque d'Agen, j'ai dépouillé un manuscrit portant le n. 12. En voici le titre et ce qu'il contient sur le Protestantisme dans cette région :

Livre secret concernant l'estat de l'archipretré de Tournon pour la seule personne de Msgr l'Eveque d'Agen.

Claude Joly, la seconde année de sa promotion à l'Episcopat.

Liste des noms et qualitez des personnes de l'Archipretré de Tournon converties à la foy catholique pendant l'administration, missions et visites du Reverend Père en Dieu Claude Evesque et Comte d'Agen ez années suivantes.

En l'année 1665.

Dumoulin. Apoticaire habitant du lieu de la Cardayre. Par. de Roquecor.

Dumoulin. Huissier en la cour presidialle d'Agen.

1666

Dumoulin. Pere de deux précédents faisant la fonction d'ancien.

Le 23 may. Suzanne Delsoulié, fille d'Antoine Laboureur. Par. d'Ansé; le sr Laplagne avec ses filles. Par. de Roquecor. Contenson, apoticaire, son fils et ses deux filles. Par. de Roquecor.

1667

Izaac Lacam, md apoticaire de la ville de Tournon.

1668

2 nobre. Noble Pierre de Reau, sr de Sergues. P. de Bourlens.

1670

Jeanne Tartary, fille de Pierre Tartary. P. d'Ansé.

10 xbre. Pierre, fils de Jean Tartary. P. d'Ansé.

1. A remarquer aussi que la mesure qui atteignait les marchands huguenots en leur interdisant de dépasser un certain chiffre, avait déjà été appliquée aux médecins et monnayeurs huguenots de Rouen (*Réd.*).

1671

26 janv[er]. Jeanne, fille de Samuel Laboureur. P. de Nanejouls.

31 mars. Jeanne Glory, fille de Jean Guilleman, mar. P. de Lamose Isabeau Guilleman. P. de Bourlens.

20 may. Suzanne, fille de Jean Tartary, du village de Lacombe. François Friquet. P. de Tournon.

1672

17 avril. Pierre Roquesse, notaire royal de la ville de Tournon.

1674

25 janvier. Pierre Peuzoulet, laboureur. P. de Courbiac.

1675

2 sept[bre]. Antoinette Russe, femme de Pierre Delfour. Mar[t].

1676

6 avril. Pierre, fils de Jean Tartary, mar[t]. P. d'Ansé.

6 avril. Magdalaine Tartary, fille de Pierre. P. d'Ansé.

1677

17 fév[er]. Magdaleine Mauri, veuve de Jean Tartary et Jacob son fils. P. d'Ansé.

25 mars. Jeanne Demeurs, fille d'Isaac Laboureur. P. d'Ansé.

15 août. Anne Viscan, fem[e] de Jean Poluere sargeur. P. de Lamose.

Izabeau Dobus, fille du s[r] Dobus cy-devant ministre de Tournon. P. de Torreil.

29 août. Jean Bernadou. P. de Najejouls.

11 x[bre]. Elie Pons, bourgeois de Tournon.

1678

6 fév[r]. Margueritte Tounandre de Fuvillac. P. S[te] Cécile.

Et puisqu'il est question de Tournon, je dois ajouter qu'une pierre provenant de la démolition du temple de cette ville à la Révocation de l'édit de Nantes, précieusement conservée de génération en génération, par une famille protestante de la contrée, la famille Delzolliès, a été encastrée dans le temple de Castelmoron-sur-Lot, à gauche de la chaire, lors de la construction de cet édifice en 1859.

On y lit ces paroles : *Bienheureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu et qui la gardent.*

ÉMILE SALAVERT-PELLETREAU.

LA
PRÉTENDUE ABJURATION DE JACQUES DE TANDEBARATZ

Pasteur de la rochelle en 1685

Jacques de Tandebaratz, qui était, en 1654, pasteur à Angoulins et Aytré, reçut vocation de l'Église de La Rochelle en 1660, quand un édit royal obligea Laurent Drelincourt à aller à Niort. Il épousa, le dimanche 29 avril 1663, Madelaine Vincent, fille du pasteur Philippe Vincent, et était encore en charge lors des persécutions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes.

Le *Bulletin* a publié (t. VII, p. 267 et suiv.), le jugement rendu contre Jacques de Tandebaratz, pasteur à La Rochelle, et ses collègues pour prétendue contravention à la Déclaration contre les relaps. Après sa détention à la Bastille, il passa sur la terre étrangère. De tous les pasteurs de la région, il fut celui qui abandonna la fortune la plus élevée. En 1689, en effet, ses biens confisqués étaient évalués par le fisc à 24,000 livres, somme évidemment inférieure à leur valeur réelle. Jacques de Tandebaratz avait, du reste, ainsi que ses collègues, refusé d'autoriser sa femme à reprendre sa dot, pour éviter toutes les conséquences de la confiscation. Ce fait, affirmé par l'*Histoire des réformés de La Rochelle*, a été prouvé par la publication ici même d'une requête de François de Poulignac (2 mai 1691), réclamant les biens que Madeleine Vincent, c'est-à-dire Mad. de Tandebaratz, avait abandonnés en quittant le royaume *avec son mari et ses enfants* (*Bull.*, 1895, 668). Néanmoins, d'après la première édition de la *France protestante*, Jacques de Tandebaratz (t. VI, art. de Laizement, p. 225), serait rentré en France en 1700, et aurait abjuré (arch. E. 3386)[1]. Le document ci-joint, emprunté aux sentences du présidial de La Rochelle, démontre que les registres du Secrétariat auquel renvoie la *France protestante*, lui ont fait confondre le fils avec le père. Ce fils,

1. Ce qu'on appelait, du temps des frères Haag, la série E aux Archives nationales, est aujourd'hui la série O[1] (*Réd.*).

Philippe, mourut le 1er février 1709. Dans tous les cas, il est, en outre, avéré, que la famille de Tandebaratz, fixée à La Rochelle, et descendant d'un oncle de ce Philippe, a persisté dans la profession de la religion réformée. Mademoiselle Élise-Alida de Tandebaratz, décéda, en effet, dans l'exercice de ladite religion le 17 août 1889; ses obsèques furent présidées par le pasteur, et sur la tombe, le soussigné a évoqué les souvenirs historiques de sa famille, d'après A. Tessereau.

Timbre de la généralité de La Rochelle.

A Monsieur le lieutenant général de cette ville de La Rochelle.

Supplie humblement Philipes de Tandebarrats, demeurant présentement en cette ville, disant que dès son bas âge, il fut envoyé par Jaque de Tandebarrats, ministre de la R. P. R. son père, dans les pays estrangers, où Il y a tous jours resté, depuis près d'un an qu'il est venu en France où il a abjuré la ditte Religion P. R. et fait à présent profession de la Religion catholique apostollique et Romaine, et comme à la faveur de l'édit du Roy du mois de décembre 1689, Sa Majesté a déclaré les biens de ceux quy sont sortis du Royaume pour fait de Religion vacans et acquis à ceux de leurs parans restés en France quy sont leurs légitimes héritiers et que le suppliant est héritier de droit des biens déllaissés par ledit feu sieur Jaque de Tandebaratz, son père, et de dame Magdelaine Vincent, sa mère, le supliant au terme dudit Edit désireroit prendre la quallité d'hérittier desdits feus Jaque de Tandebaratz et Magdelaine Vincent, ses père et mère, et pour cet effet a recours à votre justice.

Ce considéré, Monsieur, Il vous plaise permettre audit suppliant de prendre la quallité d'héritier desdits feus Jacques de Tandebaratz et Magdelaine Vincent, ses père et mère, et ordonner qu'il sera mis en possession des biens, dommaines et héritages délaissez par sesdits père et mère et de tous les autres effets quy leur peuvent compéter et appartenir, et, en conséquence, qu'il luy sera permis de se pourvoir contre ceux qui s'en sont emparés ainsy et comme il advisera et ferez justice.

PHILLIPPE DE TANDEBARATZ
GASTUMEAU.

Soit montré le 21 7bre 1700.

MARIOCHEAU BONNEMOR.

Veu la Requeste cy-dessus, l'énoncé fait en icelle, le certifficat de Monsieur le Cardinal de Noailles, archevesque de Paris, qui a veu l'acte d'abjuration dudit Philippe de Tandebaratz qu'il luy a représenté et remis au secrétariat, donné par le Révérend Père Viguier, prêtre de l'Oratoire, ledit certifficat en datte du 13e jour de la présente année signé le Cardinal de Noailles, et plus bas *De mandato*, etc., signé Chevalier, l'extrait Baptistaire dudit suppliant, en datte du 17 août 1670, par lequel il appert que ledit Philippe est fils dudit Jacques de Tandebaratz, signé, Lortie, ministre de la R. P. R., je n'empesche, pour le Roy, que ledit Philippe de Tandebaratz soit mis en possession des biens par luy demendés et délaissés par ledit Jacques de Tandebaratz, son père, et Magdelaine Vincent, sa mère, absens hors du Royaume pour fait de Religion, pour jouir par luy, tant des biens meubles, immeubles et tout ce qui leur pouvait apartenir lors de leur absence, le tout suivant et au désir de l'Édit de 1689, ce faisant, il soit permis au supliant de se pourvoir contre qui et ainsy qu'il l'advisera bon être. A La Rochelle, ce 25 septembre 1700.

BOUCHEREAU, deux livres, quart.

Soit fait comme il est consenty par le Procureur du Roy en néantmoins par le demandeur persistant dans la profession de la Religion catholique apostolique et Romaine, conformément aux Esdits et déclarations de S. M. et rapportant annuellement des certifficats du devoir pascal du curé de la paroisse où il fera se demeure. A La Rochelle, le 27 septembre 1700.

MARIOCHEAU BONNEMOR.

Nihil.

La famille de Tandebaratz avait été admise, le 26 avril 1627, au droit de bourgeoisie à La Rochelle. Elle portait d'argent à la maison de gueules entre deux peupliers de sinople unis par une *bonne foi* de carnation. (Ces *mains jointes* semblent des armes parlantes, ils *tendent le bras.*) Les titres de noblesse furent brûlés en 1793.

DE RICHEMOND [1].

---

1. Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, veuf de Suzanne Oüalle, épousa Marguerite de Tandebaratz, fille de Daniel, neveu du pasteur, et d'Anne Maras, par contrat du 23 avril 1724, reçu par Michaud, notaire royal à La Rochelle.

Mélanges

LA SITUATION

DES

ÉGLISES PROTESTANTES DU PAYS DE MONTBÉLIARD

De 1793 a 1814

Les documents relatifs à la situation du Protestantisme pendant la période de la séparation des Églises et de l'État[1] (18 septembre 1794-8 avril 1802) sont peu nombreux. Cette époque n'a point encore été étudiée avec assez de soin; aussi les historiens apprécient-ils d'une manière différente les résultats de la loi du 18 germinal an X.

Selon les uns, en imposant aux Églises protestantes sa tutelle et son contrôle, le premier consul interrompit le développement de la vie religieuse et porta un coup fatal à la foi huguenote. D'après les autres, la religion protestante profita largement des droits et des prérogatives que Bonaparte lui conféra en la mettant sur le même pied que la religion catholique et en inscrivant au budget de l'État le traitement des pasteurs. Le nombre des Églises réformées et luthériennes s'accrut rapidement; les ministres du culte regagnèrent promptement l'autorité que beaucoup avaient perdue pendant la période révolutionnaire.

A l'appui de cette dernière opinion nous pouvons citer plusieurs lettres de pasteurs de la principauté de Montbéliard[2]. Consultés en 1801 sur la réorganisation de l'Église,

1. Le décret du deuxième jour des Sans-Culottides an II (18 septembre 1794) inaugura la séparation des Églises et de l'État en décidant que « la République Française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte». Cette séparation était confirmée par le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), affirmant qu'aucun culte ne pouvait être troublé, et posant en principe que « la République ne salarie aucun culte » et qu' « elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement des ministres ».

2. Comparez : *Les Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution,* par Armand Lods. Paris, 1898. In-8. — *Esquisse d'une histoire religieuse du pays de Montbéliard de la Révolution au Concordat*, par Frédéric Chenot. Paris, 1898. In-8.

ils reconnaissent que tous les efforts resteront inutiles et vains tant que le gouvernement n'interviendra pas.

Le pasteur Boissard, de Désandans [1], s'exprime ainsi :

« Le désir de rétablir l'ordre dans l'Église est le plus louable de tous ; mais jamais ce désir ne parviendra à son but sans l'intervention du gouvernement ; s'il n'est secondé par ce bras irrésistible, jamais on ne fera façon des paroissiens, ils prendront plutôt occasion de tourner tous les efforts des fidèles pasteurs en dérision, ce qui ne ferait que dilater nos plaies. »

Le pasteur Fallot, de Longevelle [2], fait entendre les mêmes plaintes :

« Avant la Révolution, nos paroissiens étaient plus humbles et plus dociles, ils écoutaient avec plus de respect nos décisions. Aujourd'hui tout a changé de face ; vains, fiers, indociles, ils savent prendre des tons de suffisance, jeter des regards de dédain, arborer des hauteurs insultantes et méprisables, et déjà les enfants marchent sur leurs traces.

« C'est donc en vain que nous ferons tous nos efforts pour remédier à tous ces maux, aussi longtemps que nos paroissiens nous salarieront, aussi longtemps que nous n'aurons pas été reconnus par le gouvernement et qu'il n'aura pas promulgué une loi en notre faveur. »

De son côté le pasteur Goguel, d'Abbevillers [3], fait remarquer qu'on n'obtiendra aucun résultat tant que le pasteur dépendra de ses paroissiens *qui le paient*. Le mot de *Liberté*, ajoute-t-il,

« excite chez la plupart des paroissiens de l'aversion pour tout espèce d'ordre qui semble devoir imposer un frein à leurs passions [4]. »

1. Lettre du 16 septembre 1801 (*Archives de l'inspection de Montbéliard*).
2. Lettre du 16 septembre 1801 (*Ibid.*).
3. Lettre du 12 novembre 1801 (*Ibid.*).
4. En Alsace la situation était aussi critique. Dans un mémoire du 30 octobre 1803, M. Brakenhoffer s'exprime ainsi : « Chaque Église, quelque petite qu'elle soit, s'est isolée. Chacune s'est choisi dans son sein un nombre suffisant de préposés laïques qui, le pasteur à leur tête, se sont emparés de l'administration des biens qu'ils ont pu trouver ; et, non contents du temporel, se sont érigés successivement en autant de consistoires,

Cette enquête n'est-elle pas probante? Elle est du reste, en ce qui concerne le pays de Montbéliard, confirmée par une pétition que le consistoire de Montbéliard chargea deux de ses membres, MM. Philippe-Henri Goguel et David Beurnier, de présenter au roi Louis XVIII au lendemain de la Restauration.

Cette pièce, conservée dans les papiers donnés à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. Frédéric Cuvier, ancien directeur des cultes non catholiques, est ainsi conçue :

Mémoire sur l'état du protestantisme dans le pays de Montbéliard adressé au roi, le 16 juin 1814, au nom des Églises luthériennes.

Le pays de Montbéliard étant réuni à la France aussi bien que les terres environnantes dont les princes de Montbéliard avaient conservé autrefois le titre de seigneurs, les députés de ce pays ne peuvent douter que Sa Majesté le roi des Français ne daigne prendre en considération les besoins de leurs commettants sous le rapport religieux, comme sous les rapports civils.

La Religion professée dans tout le pays de Montbéliard est celle que l'on désigne sous le nom de commune chrétienne protestante de la Confession d'Augsbourg. La grande majorité des citoyens, des seigneurs la professent également et en ont conservé, après leur union à la France sous le règne de Louis XIV, le libre exercice, ainsi que les établissements d'instruction religieuse destinés à le perpétuer et les temples que possédaient leurs ancêtres.

Le prince de la maison ducale de Wurtemberg[1] qui gouvernait

tranchant avec une morgue insolente sur toutes les matières spirituelles. » Comte Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. IV, p. 386, note 2. — De son côté M. Schweighauser, dans la *Vie de Christophe-Guillaume Koch*, constate en ces termes (page 58) le triste état de l'administration ecclésiastique à cette époque : « En Alsace, écrit-il, les consistoires dépendaient, avant la Révolution, soit des magistrats des villes, soit des princes étrangers qui avaient des possessions territoriales dans ce pays. Ce régime fut nécessairement ébranlé par la suppression de ces autorités. Les consistoires ou cessèrent d'exister ou du moins leur surveillance, et la part plus ou moins grande qu'ils avaient, selon les usages locaux, à la nomination des pasteurs, devint à peu près nulle. Dans les communes rurales, surtout, ces nominations avaient dégénéré en élections populaires sans aucune direction éclairée ».

1. Frédéric-Eugène, né à Francfort-sur-le-Mein en janvier 1732, avait été nommé par son frère Charles-Eugène stathouder à vie de la principauté;

le pays avant la Révolution était attaché à la religion catholique romaine, et avait en conséquence à Montbéliard son église où le culte catholique est encore exercé aujourd'hui, quoique par un très petit nombre de familles. Néanmoins, il donnait tous ses soins à ce que ses sujets fussent bien instruits dans leur religion et la professassent publiquement et sans aucune entrave.

Non seulement le prince nommait les pasteurs aux cures, mais il les maintenait dans l'état d'une honnête aisance, de sorte qu'ils pouvaient avec leur famille subsister sans dépendre de leurs paroissiens. Le traitement qui leur était payé en nature était de la valeur de 12 à 1,500 francs. Ils avaient part dans les communes qui composaient leurs paroisses respectives à tous les avantages communaux; ils étaient exempts de toute corvée ou charge communale.

Le prince concourait de plus à l'entretien des temples et presbytères presque tous bâtis depuis l'époque de la Réformation.

Aux pasteurs étaient subordonnées, jusque dans les moindres villages, les écoles paroissiales dont les régents entretenus par les communes donnaient aux enfants l'instruction nécessaire aux classes inférieures de la société, leur enseignant les éléments de la religion et remplissaient dans les Églises les fonctions de chantres, de bedeaux et de sonneurs.

La ville de Montbéliard possédait en outre un gymnase [1], où se formaient à la connaissance des lettres et des sciences les jeunes gens qui se destinaient à l'exercice d'une profession libérale ou au ministère évangélique.

Dès le moment de la réunion du pays de Montbéliard à la France sous la Révolution, les fonds et revenus de la recette ecclésias-

il était venu se fixer à Montbéliard le 7 juillet 1769. Il quitta cette ville en avril 1792, se retirant dans le duché de Wurtemberg et confiant l'administration du pays à son conseil de régence. Il monta sur le trône de Wurtemberg en 1795 et mourut le 22 décembre 1797.

1. Après l'occupation de Montbéliard, Bernard de Saintes ordonna la saisie de la recette ecclésiastique dont les revenus étaient affectés en partie au payement des pasteurs et à celui des professeurs du gymnase. Les élèves de ce collège furent licenciés en mai 1794; les bâtiments, après avoir été loués à des particuliers, furent affectés, au mois d'octobre 1794, à des écoles primaires, puis restitués à la ville de Montbéliard (Arrêtés des administrations centrales de la Haute-Saône du 22 septembre 1796 et du Mont-Terrible du 23 juin 1797). Le nouveau collège de Montbéliard fut établi en 1811, succédant à une institution fondée par des particuliers et qui avait fonctionné de 1788 à 1805. Consultez : Ch. Godard, *Essai sur le gymnase de Montbéliard; — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, t. XXIII.

tique, qui pourvoyait à l'entretien du culte et du gymnase, disparurent. Les fonds furent vendus, les revenus, qui consistaient en dixmes, supprimés.

Le gymnase tomba, et les pasteurs, privés de tout traitement, se virent réduits à une situation voisine de l'indigence. Pendant près de douze ans ces pasteurs, chargés pour la plupart de nombreuses familles, n'ont existé que du produit des contributions volontaires de leurs paroissiens, et la dépendance sous laquelle ils se sont trouvés n'a pu manquer de leur faire perdre en grande partie la considération dont ils avaient besoin pour veiller avec succès au maintien des bonnes mœurs, à l'édification publique et à l'instruction de la jeunesse.

Enfin le gouvernement français a, par une tardive application de la loi du 18 germinal an X, jeté un coup d'œil sur la déplorable situation des Églises de Montbéliard. Mais rangeant ces Églises dans la classe de celles des pays réunis, au lieu de les assimiler aux Églises réformées de l'ancienne France, il a borné ses bienfaits à les organiser en cinq Églises consistoriales formant une inspection et à assigner aux présidents de consistoires un traitement de 1,500 francs, aux pasteurs de la ville un traitement de 1,000 francs et à ceux des campagnes un traitement de 500[1].

Cette faible concession n'a fait que ralentir le zèle des paroissiens à venir au secours de leurs pasteurs. Plusieurs temples et presbytères sont tombés en ruine. Les écoles des degrés inférieurs ont à la vérité continué d'exister; mais le gymnase, cette institution si utile, si essentielle, n'a point été relevé. Quelques professeurs zélés ont essayé de le remplacer en établissant à Montbéliard un institut ou collège où ils enseignent les éléments des sciences et qui a prospéré.

Mais l'enseignement de la Religion fut de tout temps considéré parmi les Protestants comme la partie la plus essentielle de l'instruction publique, et sous ce rapport l'institut ou collège de Montbéliard et peut-être même les écoles paroissiales des villages, faisant partie désormais de l'Université de France, ne pouvaient manquer de redouter l'exclusion tacite renfermée dans cet article de la loi sur l'Université : « La base de toute instruction publique en France sera l'enseignement des préceptes de la religion catholique. » Nous n'omettrons cependant pas de dire ici qu'on n'avait encore fait dans le Montbéliard aucun essai tendant à appliquer cette loi dans toute sa rigueur, en bannissant l'enseignement de la religion protestante.

1. Décret du 13 fructidor an XIII (31 août 1805).

Aujourd'hui les habitants du pays de Montbéliard, soumis aux lois paternelles d'un monarque qui considère tous ses sujets comme égaux et qui, dès son arrivée, proclame le grand principe de la liberté des cultes, ne peuvent douter de la conservation du paisible exercice de leur culte dans ces temples qu'ils ont hérité de leurs pères; ils doivent même espérer de se voir replacés, sous les rapports religieux comme sous les rapports civils, dans l'heureux état dont ils ont joui avant l'époque de leur réunion à la France.

Le but de ce mémoire dans lequel ils exposent leurs besoins ne peut donc manquer d'être atteint; il consiste à supplier le Roi :

1° De daigner pourvoir par des dispositions réglementaires ou par tout autre moyen que sa sagesse trouvera convenable à ce que, nonobstant l'article précité de la loi sur l'Université, leur Religion soit de droit et nécessairement enseignée à leurs enfants dans leurs Écoles protestantes;

2° De daigner accorder à leurs pasteurs, privés de tout casuel, chargés pour la plupart de nombreuses familles et desservant chacun les Églises de plusieurs communes, un sort tel qu'ils ne soient plus obligés d'avoir recours pour subsister à la libéralité de leurs paroissiens.

Signé : GOGUEL ET BEURNIER.

Les deux délégués du consistoire de Montbéliard se rendirent à Paris, avec Metzger, membre du Directoire [1]; Louis XVIII leur accorda une audience. Le nouveau roi, tout en leur donnant « des assurances pour la liberté du culte » ne fit aucune promesse relativement au traitement des pasteurs luthériens. Cette question ne devait pas être résolue sans opposition. Un nouveau mémoire était adressé au ministre des cultes par le consistoire de Montbéliard le 17 novembre 1817 :

1. Le 25 juillet 1814, M. Surleau, inspecteur ecclésiastique, écrivait à Metzger :

« ... Je bénis le Seigneur qui vous a ramené en parfaite santé dans le sein de votre famille et qui a fait par sa bonté que vos démarches n'ont pas été infructueuses, puisque le nouveau souverain, en vous donnant des assurances pour la liberté du culte, a répondu à nos plus ardents désirs. Mais les articles organiques des cultes protestants et les traitements alloués aux pasteurs sous le régime précédent seront-ils confirmés ou modifiés sous le régime actuel? J'ignore ce qui en est et je pense que jusqu'à présent il n'y a rien de réglé à cet égard. » (*Archives de l'inspection de Montbéliard.*)

A son Excellence, Monseigneur le Ministre, secrétaire d'État au département de l'Intérieur[1].

Montbéliard, 17 novembre 1817.

Monseigneur,

L'ordonnance de Sa Majesté du 5 juin 1816 augmente, à compter de cette même année, de la somme de 100 francs, le traitement des curés de 2e classe et des succursalistes, celle du 9 avril 1817 accorde à ces derniers une nouvelle augmentation de pareille somme; et l'une et l'autre de ces ordonnances, outre les dispositions qui viennent d'être rappelées, en renferme encore d'autres à l'avantage des desservants septuagénaires, des curés de canton du même âge non pensionnés, des vicaires autres que ceux des villes de grande population, des desservants autorisés à biner, et des prêtres âgés et infirmes. Ces diverses dispositions n'ont eu, jusqu'ici, dans l'arrondissement de Montbéliard, aucune influence sur le sort des pasteurs de la Confession d'Augsbourg, quoiqu'elles aient reçu une pleine exécution à l'égard des ministres du culte catholique. Cependant, Monseigneur, il ne nous semble pas qu'il soit dans les intentions du Roi de favoriser ceux-ci à l'exclusion des autres : Sa Majesté déclare, en effet, d'une manière générale et sans exception, *qu'un des grands objets de sa sollicitude a toujours été de venir au secours du Clergé*, et que les ordonnances dont il s'agit ont pour but de *soulager la classe la moins aisée des ministres de la religion.* Ces déclarations émanées du cœur du meilleur des Rois ne regarderaient-elles pas les ministres de tous les cultes chrétiens, auxquels la Charte constitutionnelle assure une égale protection, et la sollicitude paternelle de Sa Majesté ne s'étendrait-elle pas aussi aux pasteurs de la Confession d'Augsbourg de l'arrondissement de Montbéliard?

Leur position est peut-être encore plus pénible, encore plus voisine de la détresse que celle de leurs frères des classes correspondantes du clergé catholique. Comme ceux-ci, Votre Excellence le sait, ils ne reçoivent du trésor royal qu'un modique traitement, et ils n'ont pas, comme eux, le bénéfice du casuel. Il est, d'ailleurs, une circonstance qui, entre toutes les autres, semble appeler sur eux d'une façon particulière, l'intérêt du souverain; c'est qu'en devenant Français, ils ont perdu la dotation immobilière dont ils jouissaient sous le gouvernement des ducs de Wurtemberg, dota-

1. *Archives du Consistoire de Montbéliard.* Pièce communiquée par Mr le pasteur John Viénot.

tion qui s'élevait, en capital, à environ 400,000 francs, non compris les dixmes, et qui a été aliénée au profit de l'État. Ces observations ont mérité toute l'attention du conseil d'arrondissement; la dernière circonstance surtout lui a paru un titre de plus pour assurer aux pasteurs en question une part au bienfait de l'art. 143 de la loi du 25 mars qu'il pensait d'ailleurs être commun à toutes les communions chrétiennes et à cette opinion qu'il a consignée dans son procès-verbal, dont nous avons l'honneur de faire passer un extrait à Votre Excellence, il a ajouté le vœu que ces pasteurs fussent mis, quant à l'augmentation du traitement, sur le pied d'une égalité parfaite avec les ministres du culte catholique. Le conseil de département a partagé cet avis, qu'il a sans doute aussi consigné dans son procès-verbal.

D'après l'initiative prise par ces deux corps, et d'après les raisons ci-dessus, nous croyons pouvoir demander à Votre Excellence, la mise à exécution, en faveur des pasteurs de notre consistoriale, des ordonnances précitées des 5 juin 1816 et 9 avril 1817, et c'est ce que nous faisons ici avec autant de confiance que de respect, étant

Monseigneur de Votre Excellence
Les très humbles et très obéissants serviteurs,

Les membres composant le consistoire de l'Église consistoriale de Montbéliard :

Signé : Scharffenstein, J. G. Larcher, Boissard, J. F. Tuefferd, Lalance, Cuvier, Léop[d] fred[c] Lecomte, Mégnin, Duvernoy, juge de paix, Sahler père, J. L. Duvernoy, Goguel, Rossel, Beurnier, Fallot et Ferrand.

De semblables démarches avaient été faites par les Églises d'Alsace. Cette fois, elles eurent un heureux résultat, puisque l'ordonnance du 28 juillet 1819 assimila le traitement des pasteurs « des départements des Haut et Bas-Rhin, Doubs et Haute-Saône à celui des autres pasteurs du royaume[1] ».

Armand Lods.

---

1. Ce traitement fixé par le décret du 15 germinal an XII (12 mai 1804) était de 2,000 francs pour la première classe, de 1,500 francs pour la seconde et de 1,000 francs pour la dernière classe. — Le taux des traitements des pasteurs est actuellement déterminé par le décret du 7 février 1880, de la manière suivante : 2,200, 2,000 et 1,800 francs.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Un enlèvement de huguenotes en 1584.

La *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mars 1900, p. 89 à 99) contient un article de M. J. Villette intitulé : *L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuve* (4 *nov.* 1584), qui donne quelques documents très curieux sur les faits et gestes de quelques familles huguenotes du pays d'Ardenne. Il ne s'agit pas d'une aventure galante, mais de la protection chevaleresquement accordée, par deux capitaines des troupes du duc de Bouillon, à trois demoiselles majeures, lesquelles avaient à se plaindre « d'estranges rudesses » de leur père, « homme redoubté et terrible », qui les aurait lésées dans le partage des biens maternels. Olivier d'Allainville, seigneur de la Motte-Juranville, appartenait à une ancienne famille du Gâtinais et était venu se fixer dans les Ardennes aux environs de Vouziers, où il avait acquis la seigneurie de Contreuve. Pendant les guerres de religion il combattit dans les rangs de l'armée protestante, aux côtés du prince de Condé. Un beau jour, le 4 novembre 1584, il eut la surprise de voir que ses trois filles avaient disparu du manoir paternel, avec la complicité d'une châtelaine du voisinage, Mme de Sugny, emportant une valise contenant leurs titres et papiers de famille. Les demoiselles d'Allainville, dont l'aînée « estoit aagée de trente ans pour le moins », s'étaient rendues à Sedan, en croupe de deux cavaliers, venus de nuit, et dont l'un se nommait Jérémie Oulson, fils d'un gentilhomme écossais au service du duc de Bouillon, et l'autre, La Rivière. Ces deux capitaines « avaient eu pitié » des pauvres filles et sur leurs instances réitérées avaient consenti à les seconder dans leur projet « de se retirer arrière de leur père ». Leur équipée, il n'est pas désagréable de le constater, paraît avoir été aussi désintéressée que fut vaine la fuite des trois damoiselles. La terre de Contreuve, objet du différend, fut vendue peu de temps après, ce qui prouve que les fugitives durent céder à la volonté de leur père.

M. Villette a fort agréablement mis en œuvre les divers documents, lettres, enquêtes et interrogatoires relatifs à cette curieuse et caractéristique anecdote. Il a, de plus, ajouté quelques notes qui complètent les trop rares renseignements de la *France protestante* sur plusieurs familles nobles de la région ardennaise (d'Orthe, de Sugny, Dorigny, d'Hénin-Liétard, etc.). Cet article est à lire et à signaler.

Le refuge huguenot et l'orfèvrerie à Hanau.

M. Antony Valabrègue rend compte dans la *Revue des Arts décoratifs* (mars 1900, May, éditeur, 9, rue Saint-Benoît, à Paris) d'une visite qu'il a faite à Hanau, petite ville célèbre dans l'histoire du Refuge, et où les émigrés wallons et flamands, d'abord, puis les huguenots français, ont apporté une industrie florissante, celle de l'orfèvrerie. C'est à la fin du XVIe siècle que le comte de Hanau accueillit les premiers réfugiés wallons et hollandais, écartés de Francfort par l'intolérance luthérienne; ils comptaient parmi eux des passementiers, des orfèvres, des tisserands, des architectes. Leur arrivée fut un véritable bienfait pour la petite localité qu'ils venaient agrandir et enrichir. Les vieux habitants acceptèrent d'abord assez froidement la colonie dont la volonté du souverain leur imposait le voisinage et qui formait comme un îlot étranger au cœur de l'Allemagne du centre. Grâce à l'afflux considérable d'immigrés français, après la Révocation de 1685, la colonie de Hanau se fortifia et put conserver ses privilèges jusqu'à une époque très rapprochée de notre temps. Et aujourd'hui l'industrie artistique apportée dans cette petite ville allemande et développée depuis deux siècles surtout, a pris une telle extension, que Hanau est considéré comme un centre de production de premier ordre dans la joaillerie et les professions qui s'y rattachent. Les gravures dont M. Valabrègue a enrichi son article montrent à quel point l'Allemagne recueille aujourd'hui le bénéfice de l'hospitalité jadis accordée aux victimes du despotisme des Philippe II et des Louis XIV. H. DANNREUTHER.

CORRESPONDANCE

A propos de la campagne antihuguenote de la Compagnie du Saint-Sacrement en Normandie et à Marennes. — En 1648 cette compagnie s'occupa des « filles du comte de Marennes » (V. plus haut, p. 103). Il s'agit, si je ne fais erreur, de Judith et Catherine Martel, filles de Martel, de Lindebœuf au pays de Caux et d'Anne de Pons, dame de Marennes, les mêmes qui avaient fait entrer de force, à l'aide d'échelles, par une fenêtre, le corps de leur frère Henri Martel, dans l'église de Marennes. Un dossier relatif à cette affaire se trouve aux archives de la Charente-Inférieure, à cause de l'intervention de l'abbesse de Notre-Dame-de-Saintes, patronne alternative de Marennes, laquelle intenta un procès aux demoiselles

Martel à cette occasion. — En 1653 la même Compagnie (p. 185) empêche, dit-elle, l'établissement d'un collège à *Canilly*, en Normandie. C'est sans doute *Quevilly* dont l'annaliste a voulu parler.

R. GARRETA.

Un pasteur et auteur presque inconnu. — Il s'agit de Christophe de Héris, écuyer, sieur de Coqueriomont (*sic*, prononciation cauchoise), c'est-à-dire Coqueréomont, jurisconsulte, qui a publié, en 1595, un in-4° assez rare : EXPLICATION || DE LA GENEALOGIE || DV TRES INVINCIBLE, ET TRES- || PUISSANT MONARQUE HENRY IIII[e] DE || ce nom, 65[e] Roy de France, ou (selon aucuns) 62[e] et || III[e] de ce nom, 39[e] Roy de Navarre. || *Le tout tiré des histoires tres approuvees, tant Latines, que* || *Françoises, Italiennes, Espagnoles, et Portugaises, par* || *l'estude et labeur de R. P. F. Joseph Texere, Frere de l'Ordre* || *des Predicateurs, Maistre en Saincte Theologie, Confesseur* || *du Serenissime Roy de Portugal, Aumosnier et Predicateur* || *du Roy tres-chrestien.* || La page suyvante monstre ce qui y est expliqué. || *Traduict du Latin (dedié par l'Autheur à sa Majesté Tres-Chrestienne)* || *en François par C. de Heris, Escuyer dict Coqueriomont, I. C.* || vignette. || A PARIS, || chez GILLES BEYS, *Libraire Iuré*, gendre de feu Chr. || Plantin. ruë S. Iaques, à la boutique de Plantin. || M. D. XCV. || AVEC PRIVILÈGE DV ROY. || In 4° de douze feuillets non paginés plus une planche généalogique avec un portrait gravé de Henri IV ; plus 92 feuillets foliotés, deux pour Tables, plus 55 feuillets foliotés précédés de 4 et suivis de 1 non paginés, sous le titre LES || VIES ET QUELQUES GESTES DES || ROYS DE NAVARRE. || En tête d'un écusson représentant les armoiries de Navarre [1]. L'ouvrage est dédié à très haute, très vertueuse et sérémissine princesse, Madame Catherine, Infante de Navarre. L'auteur se dit « un pauvre et chétif noble à cape ». Il confesse volontiers (sans endurer la question) que si sa traduction est grossière, cela tient à ce qu'il ignore les « manières de parler beaucoup plus propres », inconnues de lui, « en partie pour (estant trop reclus) ne fréquenter que trop peu les compagnies, et en partie pour ne lire jamais en François ». Il fait allusion plus loin, comme dans l'épître à l'Infante, au commandement inévitable qu'il aurait reçu « *d'un Grand* (qu'il n'est besoin nommer pour cette heure) lequel n'a rien tant en recommandation que la gloire de Dieu, le service de Sa Majesté, et le bien public». Qui est ce grand ? — Il dit encore qu' « aucunes fois il a trouvé des choses malsonnantes en une oreille huguenote », et aussi qu'il « a passé une bonne partie de ses ans hors du païs de sa naissance ».

Ces allusions rapprochées de deux actes baptistaires, des

1. L'exemplaire de la Bibliothèque de notre Société provenant de celle de feu M. Emile Lesens, est aux armes des Caumont La Force.

28 mars 1601 et 10 décembre 1606 relevés par moi dans les registres des anciennes Églises réformées, de Rouen, recueillie à Quevilly, et de Bolbec, recueillie à Frémontier et Lintot, m'ont fait reconnaître qu'il s'agissait du ministre de la Parole de Dieu en cette dernière Église, noble homme Christophe de Héris, écuyer, sieur de Coqueréomont, appelé M. de Coqueriomont[1], de la paroisse de Bosville en Caux, marié à Jeanne Masson, native de Londres. En 1601 il n'était pas encore pasteur. Pourrait-on me dire quand il a été reçu et s'il a publié d'autres œuvres? — Les armes sont : « D'argent à la bande d'azur chargée de 3 molettes d'éperon d'or[2]. »

R. GARRETA.

Bibliotheca Evangelico-Theologica. *Pars XI.* (*Katalog* 70 *von Rosenthal's Antiquariat in München*), 1900. — Le onzième fascicule de ce catalogue, très important pour la bibliographie théologique protestante, contient l'énumération d'un millier d'ouvrages anciens, pièces rares, livres et plaquettes, rangés sous la rubrique *Réformation française* (nos 19004 à 20073). Ce travail extrêmement bien fait sera consulté avec utilité pour l'histoire du protestantisme, et, si les prix marqués en regard de ces éditions précieuses dépassent, en général, les ressources des bibliophiles modestes, ces derniers ne pourront qu'être flattés de savoir en quelle haute estime les monuments littéraires du calvinisme français sont tenus à l'étranger.

H. D.

Admiral Coligny *und die Bartholomäusnacht. Religiöses Trauerspiel in* 3 *Akten und* 12 *Bildern von L. L. Vermeil in Genf. Ins Deutsche übersetzt von Dr C. de Jong. Eingeleitet von Dr Herm. Richter.* In-8° avec planches, 2e édit., Mülheim-Rühr, 1899. — Les drames de M. L. L. Vermeil ont trouvé en Allemagne des traducteurs et des lecteurs empressés. L'*Amiral Coligny* paraît en deuxième édition, accompagné d'une excellente introduction historique par le Dr H. Richter, et de quelques gravures, telles que le Massacre de Vassy, d'après Tortorel et Périssin, la Saint-Barthélemy de Lütken, etc. C'est un joli volume à recommander à l'attention des amis de notre histoire et dont il faut remercier les sympathiques éditeurs.

H. D.

1. Ou Coquerćaumont.
2. Je n'ai trouvé le nom de d'Heris ni dans les listes d'Auzière ni dans celles du *livre du Recteur* de Genève autour de 1600; mais M. Auzière, copiant Haag X, 273, indique comme pasteur de Bolbec en 1603, *Christophe de Helis.* Or la *France protestante* a ici une faute d'impression, puisqu'Aymon (I, 295) cite bien *Christophle de Héris.* Ce pasteur avait peut-être étudié à Orthez puisqu'il savait l'espagnol. Peut-être M. Soulice, le savant bibliothécaire de Pau, le connaît-il? N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5731. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE

LOUIS LAFON. — **La conférence fraternelle de 1899.** Une brochure de 32 pages in-16. Privas, imprimerie nouvelle, 1900.

J. ÉMILE ROBERTY. — **Comment il faut aimer la France,** sermon prononcé à l'Oratoire du Louvre, le 14 janvier 1900, à l'occasion du service du « Souvenir français ». Une brochure de 24 pages in-16. Librairie du Signal, Paris [1900].

W.-F. MONOD. — **La Solidarité de Rouen.** Le but et les principes de l'œuvre. Une brochure de 28 pages in-16. S. l. n. d. (1900).

GERRIT KEIZER. — **François Turretini, sa vie et ses œuvres et le Consensus.** Dissertation présentée à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne. Un volume de 330 pages in-8, portrait. Lausanne, G. Bridel et Cie, 1900.

THÉODORE COURTAUX. — **Généalogie des Vannier, alias Le Vannier, Le Vanier, Le Vasnier, Le Vennier, Le Venier,** Normandie, Maine, Poitou, etc., accompagnée d'un index de noms de famille et de localités. Une brochure de 71 pages in-8, extraite de l'*Historiographe*, recueil de notices historiques sur les Familles. Paris, cabinet de l'Historiographe, rue Nollet, 93, 1899.

EMIL EGLI. — **Die Züricher Wiedertäufer zur Reformationszeit,** nach den Quellen des Staatsarchivs. Un vol. de 104 pages in-8. Zürich, F. Schulthess, 1878.

EMIL EGLI. — **Die St Galler Täufer,** geschildert im Rahmen der städtischen Reformationsgeschichte, mit Beiträgen zur Vita Vadiani. Une brochure de 67 pages in-8. Zürich, Friedrich Schulthess, 1887.

ERNST MÜLLER. — **Geschichte der Bernischen Täufer,** nach den Urkunden dargestellt. Un volume de 412 pages in-8. Frauenfeld, J. Huber, 1895.

PAUL BURCKHARDT. — **Die Basler Täufer,** ein Beitrag zur schweizerischen Reformationsgeschichte. Un volume de 125 pages in-8. Basel, R. Reich, vorm. E. Dettloff, 1898.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1900

5731. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.